

RAPPORT DU GOUVERNEMENT SUR LA LÉGISLATURE

2021–2025

Delémont, le 11 novembre 2025



LE GOUVERNEMENT
DE LA RÉPUBLIQUE ET CANTON DU JURA

AU

PARLEMENT
DE LA RÉPUBLIQUE ET CANTON DU JURA

Monsieur le Président du Parlement,
Mesdames et Messieurs les Députés,

Le Gouvernement a l'honneur d'adresser au Parlement, conformément à l'article 92 de la Constitution, son rapport sur la législature 2021–2025.

Delémont, le 11 novembre 2025

**AU NOM DU GOUVERNEMENT DE
LA RÉPUBLIQUE ET CANTON DU JURA**



Martial Courtet
Président



Jean-Baptiste Maître
Chancelier d'Etat

TABLES DES MATIÈRES

1. RÉSUMÉ	5
2. INTRODUCTION	7
3. CONTEXTE	8
Crises successives	8
Tissu social	10
Économie	11
Formation	13
Territoire et environnement	15
Politique extérieure	17
Relations institutionnelles	20
Finances	22
4. BILAN GLOBAL	24
4.1 VIVRE ENSEMBLE	24
AXE 1 L'État renforce la communauté et le pouvoir d'agir de chacun	25
AXE 2 L'État s'engage pour la promotion de la santé	25
AXE 3 L'école renforce la citoyenneté	26
AXE 4 L'État réfléchit aux conditions-cadres de l'emploi	
dans une optique transversale	26
AXE 5 L'innovation est favorisée	27
AXE 6 La culture et le patrimoine sont mis en valeur	27
4.2 DANS UN CADRE DE VIE DURABLE	28
AXE 1 La protection du climat et l'adaptation au changement	
climatique sont au cœur des politiques sectorielles	29
AXE 2 Les atouts naturels sont mis en valeur	30
AXE 3 Une contribution importante de l'agriculture et de la sylviculture	31

TABLES DES MATIÈRES

4.3 DANS UN ÉTAT QUI SE CONSOLIDE	32
AXE 1 Une démarche est entreprise pour garantir la maîtrise des finances publiques	33
AXE 2 Les prestations délivrées correspondent aux attentes	33
AXE 3 Les contacts numériques sont favorisés	34
AXE 4 La politique des ressources humaines est modernisée	34
AXE 5 La poursuite pénale est optimisée	35
AXE 6 L'État renforce sa collaboration avec les communes	35
4.4 ENJEUX TRANSVERSAUX	36
Accueil de Moutier	37
Plan équilibre	40
5. CONCLUSION	43
6. ANNEXES	44
6.1 MESURES DU PROGRAMME DE LÉGISLATURE	44
Vivre ensemble	45
Dans un cadre de vie durable	52
Dans un État qui se consolide	59
6.2 MESURES HORS PROGRAMME DE LÉGISLATURE	65
Environnement et énergie	66
Culture et loisirs	69
Formation	70
Économie	74
Ressources humaines	75
Sécurité	76
Santé et social	77
6.3 MESSAGES TRANSMIS PAR LE GOUVERNEMENT	79

1. RÉSUMÉ

La législature 2021–2025 s’est inscrite dans un contexte mondial instable. Les deux premières années ont été fortement impactées par la poursuite de la gestion de la pandémie de COVID-19, qui a eu un impact lourd sur les finances de l’État mais surtout sur la société tout entière. S’en est suivie la guerre en Ukraine, avec l’importante crise migratoire qu’elle a générée dès l’hiver 2022, puis la crise énergétique. L’année 2025 a marqué le retour de Donald Trump à la présidence des États-Unis d’Amérique, dont les décisions ont conduit à une forte instabilité économique et politique. Cette succession d’événements extraordinaires a entraîné une mobilisation importante de ressources et nécessité des ajustements rapides des politiques publiques.

C’est dans ce contexte instable que le programme de législature 2021–2025 a été mis en œuvre. Il s’organisait autour de trois grandes thématiques : Vivre ensemble, Un cadre de vie durable et Un État qui se consolide. Chaque thématique a été déclinée en plusieurs axes d’action, eux-mêmes composés de mesures concrètes destinées à répondre aux enjeux identifiés. En complément, deux enjeux transversaux majeurs traversent l’ensemble du programme : l’accueil de Moutier et le Plan équilibre. Ce rapport présente d’abord les avancées réalisées au sein des trois thématiques et de leurs axes respectifs. Il détaille ensuite la gestion de ces enjeux transversaux, qui ont constitué des leviers essentiels pour la cohésion territoriale et la stabilité financière du canton.

Vivre ensemble a été placé sous le signe du renforcement de la solidarité, de l’inclusion et de la participation citoyenne. L’État a soutenu les proches aidants, amélioré le dispositif d’aide sociale, promu l’intégration et engagé une législation pour lutter contre la violence domestique. La promotion de la santé et le développement du plan d’action numérique à l’école ont également été des priorités. Enfin, l’innovation et la culture ont été encouragées pour favoriser la cohésion sociale et le rayonnement du Jura.

Pour construire **un cadre de vie durable**, le canton a intensifié son engagement face aux enjeux environnementaux, sociaux et économiques. La lutte contre le changement climatique, la promotion de la mobilité durable, la protection de la biodiversité et la valorisation des richesses naturelles ont structuré cette démarche. Plusieurs projets concrets ont été menés, notamment la conception d’un Plan Climat, le développement des transports publics et la revitalisation des tourbières. Par ailleurs, l’agriculture et la sylviculture ont été soutenues dans leur transition vers des pratiques plus durables, favorisant ainsi l’équilibre entre développement économique et protection des ressources.

Pour bâtir un **État qui se consolide**, cette législature a renforcé les bases de l’action publique par des réformes majeures visant la maîtrise des finances publiques, l’adaptation des prestations aux besoins réels et la modernisation de l’administration. La numérisation des services, la promotion de la formation continue et la coopération renforcée avec les communes témoignent d’une volonté claire d’offrir un service public efficace, moderne et durable.

Enjeu transversal majeur, **l'accueil de Moutier** a marqué cette législature par la préparation et la mise en œuvre du transfert de la ville au canton du Jura, qui se concrétisera au 1^{er} janvier 2026. La mise en place d'une unité d'accueil et de structures dédiées ont permis d'organiser ce transfert historique dans les meilleures conditions. A la suite du vote décisif du 28 mars 2021, de nombreuses négociations et travaux institutionnels, juridiques et administratifs ont été conduits avec rigueur. La signature du Concordat en novembre 2023 et son approbation parlementaire et populaire ont rythmé l'ensemble du dispositif d'accueil de la ville. Ce projet a mobilisé de manière exceptionnelle les forces de l'État et constitue une étape majeure pour la cohésion et le développement régional.

Le **Plan Équilibre 22–26** a constitué un autre enjeu transversal important. Il a conduit à la mise en œuvre de mesures financières rigoureuses dans l'objectif de restaurer un équilibre budgétaire durable. Durant la législature, il a permis de réaliser des économies substantielles tout en préservant la qualité des prestations et la capacité d'investissement de l'État. Cette approche s'inscrit dans une vision à long terme, visant à

garantir la stabilité financière du canton malgré un contexte marqué par des pressions économiques et des contraintes budgétaires fédérales.

Enfin, le rapport met en lumière, en annexe, un ensemble de mesures et projets importants qui ont vu le jour en cours de législature, en complément du programme prévu. Ces initiatives témoignent de la capacité d'adaptation et de la réactivité des autorités face à un contexte en constante évolution.

2. INTRODUCTION

Cette législature s'est inscrite dans un contexte particulièrement exigeant, marqué par une succession de crises et de bouleversements majeurs aux niveaux sanitaire, énergétique, géopolitique, économique, environnemental et social. Ces événements ont profondément influencé l'action publique, tout en mettant à l'épreuve la capacité d'adaptation, de résilience et de coordination des institutions cantonales, des milieux économiques et de la population jurassienne.

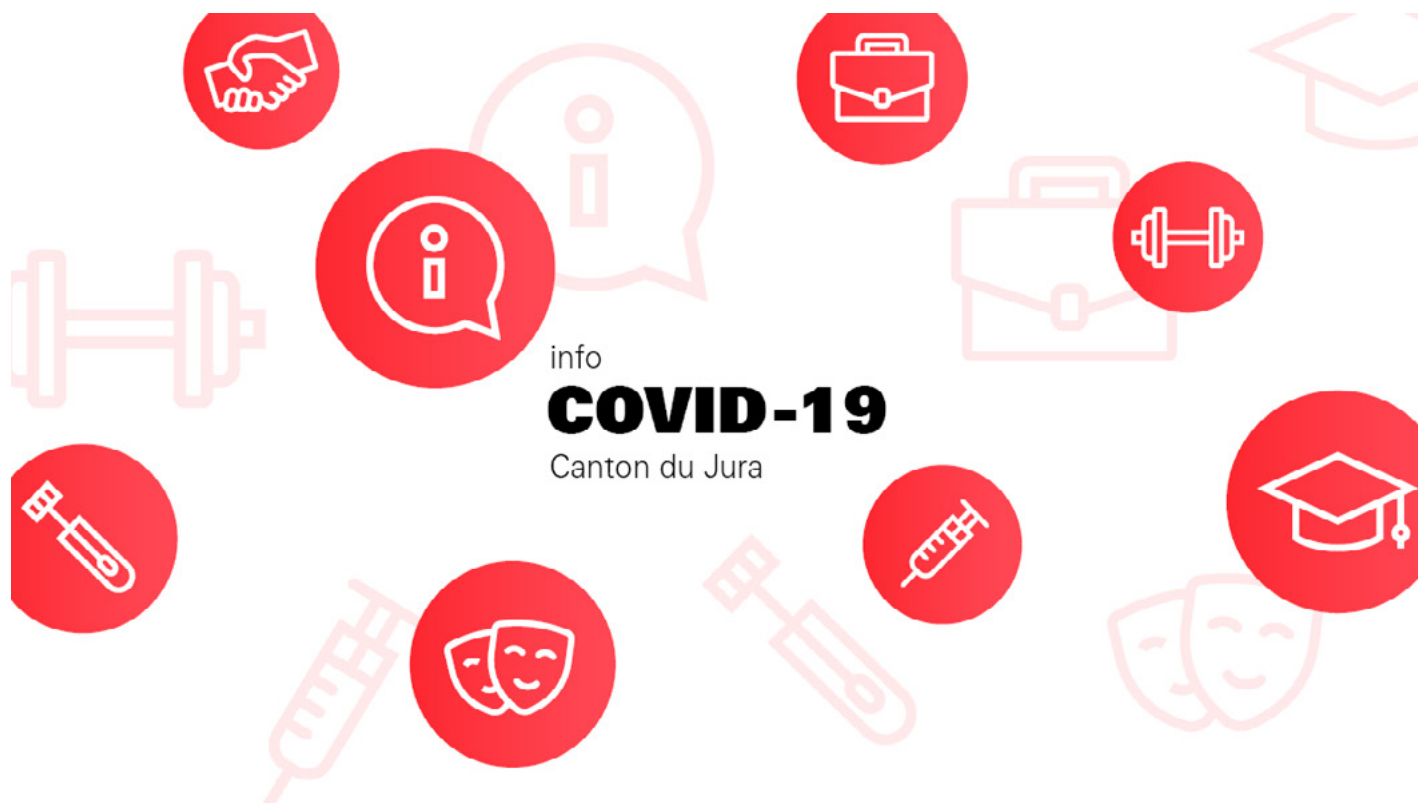
La pandémie de COVID-19 a constitué une rupture durable, engendrant des effets prolongés sur la santé publique, l'économie et le fonctionnement de la société. Elle a été suivie par la guerre en Ukraine, dont les répercussions géopolitiques et économiques ont été majeures. Ce conflit a notamment déclenché une crise énergétique sans précédent, entraînant une hausse soudaine des coûts, accentuant les tensions internationales et fragilisant certains équilibres économiques. Dans le même temps, des enjeux structurels tels que la transition écologique, la mobilité croissante ou encore l'inflation ont contribué à rendre l'environnement institutionnel encore plus complexe et incertain. Est venu s'ajouter en fin de législature, une instabilité économique en lien avec la politique erratique du nouveau locataire de la Maison Blanche.

Dans ce climat, les autorités ont dû agir dans un cadre mouvant, souvent contraint, tout en maintenant l'ambition d'un développement équilibré et durable pour le canton. Les pressions financières, notamment liées à la suspension durant deux ans des versements de la Banque nationale suisse

(BNS) ainsi qu'aux besoins croissants en matière de services à la population, ont exigé une gestion rigoureuse et une capacité à faire des choix stratégiques. Parallèlement, les dynamiques sociales, l'arrivée de l'intelligence artificielle, l'évolution démographique ou encore les attentes en matière de formation, de santé ou d'inclusion ont façonné les priorités politiques.

Avant de présenter les actions entreprises durant cette législature, il convient de rappeler les conditions-cadres dans lesquelles elles se sont inscrites. Le présent rapport propose, dans un premier temps, un aperçu des principaux éléments de contexte qui ont influencé l'agenda public jurassien ces dernières années. Ils permettent de mieux comprendre les enjeux rencontrés et les leviers activés pour répondre aux réalités multiples du canton.

3. CONTEXTE



Crises successives

Au début de la législature 2021–2025, le canton du Jura était encore en pleine gestion de la pandémie de COVID-19. L'année 2021 a été marquée par une alternance de vagues successives, une forte pression sur le système de santé et des campagnes de vaccination intensives. L'une des priorités dès le début de 2021 a été d'assurer un accès à la vaccination contre le coronavirus, en mettant sur pied des centres de vaccination. Le tissu économique a été fortement impacté, notamment le milieu de la restauration, de l'événementiel, du tourisme et de la culture. Sur le plan social, les conséquences de la pandémie ont été marquantes. L'isolement des personnes âgées et la fatigue psychologique de la population, notamment des jeunes, ont laissé des traces. La COVID-19 a marqué un tournant dans la perception du rôle de l'État. Le débat public, parfois tendu, s'est accompagné d'une réflexion plus large sur la santé publique, les libertés individuelles et la nécessité de préserver le tissu social. À peine le canton commençait-il à sortir des

conséquences de la pandémie qu'un nouveau choc, d'ampleur internationale, est survenu avec le déclenchement de la guerre en Ukraine en février 2022. L'invasion de l'Ukraine par la Russie a suscité une vague de solidarité sans précédent à travers l'Europe, y compris dans le canton du Jura. L'accueil de la population ukrainienne a été l'occasion de mesurer, une fois encore, la forte capacité de mobilisation des Jurassiens, leur générosité et leur sens de la solidarité. Après la phase initiale durant laquelle il a fallu trouver des solutions d'hébergement très rapidement et souvent dans des familles d'accueil, l'Association jurassienne d'accueil des migrants a pu au fil des mois reprendre la mise à disposition des hébergements, le suivi social et le soutien à l'intégration dans le monde du travail ou dans les filières de formation. De manière générale, la gestion de cet accueil dans le Jura peut être qualifiée de réussite grâce à l'excellente collaboration entre tous les partenaires impliqués, tant au sein de la société civile qu'au niveau de l'État ou encore du domaine paraétatique. L'une des priorités du Canton a également été de scolariser les enfants ukrainiens dans les écoles publiques. Un important travail d'adaptation a été mené pour faciliter leur intégration dans les classes, en tenant compte des barrières

linguistiques et du contexte émotionnel souvent difficile. Des mesures spécifiques ont été mises en place afin de favoriser l'inclusion de ces élèves au sein de la communauté scolaire.

À partir de 2022, la guerre en Ukraine a provoqué une hausse brutale du prix de l'énergie. Si le canton du Jura a été épargné par de graves pénuries, il n'a pas échappé aux répercussions économiques de cette crise. Dès l'été 2022, les autorités cantonales, en coordination avec la Confédération, ont activé des plans d'économie d'énergie et lancé des campagnes de sensibilisation auprès des ménages, des entreprises et des collectivités publiques, pour encourager une réduction volontaire de la consommation. Dans ce contexte, l'augmentation des charges liées au chauffage et à l'électricité a fortement pesé sur tous les acteurs.

En réaction à ces défis, le canton du Jura a accéléré sa stratégie énergétique à moyen et long termes. La Conception cantonale de l'énergie a été actualisée pour renforcer les investissements dans les énergies renouvelables (solaire, bois, biomasse), la rénovation énergétique des bâtiments et les infrastructures de production locale. Des partenariats ont été consolidés entre les communes, les coopératives énergétiques et les entreprises pour développer une approche plus territoriale de l'énergie, en favorisant les boucles locales (par exemple, réseaux de chaleur à bois déchiqueté dans certaines vallées, production photovoltaïque mutualisée). L'énergie photovoltaïque a connu un très fort engouement, notamment à des fins d'autoconsommation. Alors que 389 nouvelles installations photovoltaïques avaient été posées durant l'année 2020 dans le canton du Jura, 1'229 ont été mises en service durant l'année 2023. La crise énergétique a également bouleversé le droit fédéral, avec une multitude de modifications législatives, en particulier pour accélérer la transition énergétique.

Alors que le monde espérait un retour à la stabilité, la fin d'année 2024 a vu émerger une nouvelle source d'incertitude internationale avec le retour de Donald Trump à la présidence des États-Unis. Dès ses premiers mois de mandat, des décisions unilatérales sur les plans commercial, climatique et diplomatique ont contribué à déstabiliser l'équilibre mondial. Cette instabilité n'est pas sans conséquences pour la Suisse et pour le canton du Jura. La volatilité des marchés affecte directement le Jura et l'imposition depuis août 2025 d'un droit de douane américain de 39 % sur de nombreux produits suisses commence à peser lourdement sur les entreprises exportatrices locales.

La législature 2021–2025 aura donc été marquée par une série de crises successives, chacune mettant en lumière la nécessité d'une gouvernance agile. Le canton du Jura a su faire preuve de la capacité d'adaptation nécessaire mais le climat actuel d'incertitude mondiale qui prévaut exige de se préparer à de nouveaux bouleversements difficilement prévisibles.



Tissu social

Au cours de cette législature, le deuxième rapport social a été publié en 2021. Celui-ci a permis d'affiner la compréhension de la situation de la population jurassienne en termes de revenus. Il en est ressorti principalement que près de 15 % des Jurassiennes et des Jurassiens vivent dans des conditions précaires. Ce rapport a mis en évidence que, parmi toutes ces personnes, une part importante ne bénéficie pas des prestations sociales auxquelles elle aurait droit. Fort de ce constat, l'action principale à la suite de la publication du rapport social a été de mettre en place une campagne de lutte contre le non-recours aux prestations intitulée JU-lien.org.

Les cinq dernières années ont également été marquées par les fortes préoccupations au niveau de la protection de l'enfant. En effet, le Jura reste l'un des cantons où le nombre de mesures de protection est le plus élevé. Le nombre de placements d'enfants dans des institutions a augmenté de 30 % entre 2016 et 2023. Dans ce contexte, de nombreuses mesures ont été prises ou sont en

cours pour augmenter et diversifier les possibilités de prise en charge, améliorer la détection et renforcer les compétences parentales.

En dernier lieu, la thématique de l'inclusion des personnes en situation de handicap a été au centre de l'attention en 2024, grâce notamment à la participation de nombreux partenaires jurassiens aux journées nationales d'action pour les droits des personnes en situation de handicap. Ces journées particulières visent à sensibiliser la population et à inciter à construire collectivement une société dans laquelle chaque personne trouvera pleinement sa place et où l'inclusion sera vécue au quotidien. Cette impulsion pour plus d'inclusion et d'autodétermination restera une thématique forte de la prochaine législature.



Économie

Le canton du Jura a connu une dynamique économique positive au cours des dernières années. Le produit intérieur brut (PIB) a enregistré une hausse significative, passant de 5'323 millions de francs en 2021 à 5'799 millions en 2022, soit une progression de 8,2 % sur cette période. Cette croissance, constatée depuis plusieurs années et supérieure à la moyenne nationale, témoigne du renforcement du tissu économique et de la capacité des entreprises jurassiennes à s'adapter aux défis contemporains.

La période post-pandémie a été marquée par une forte reprise économique jusqu'au début de 2024. La demande croissante dans certains secteurs-clés tels que l'horlogerie, l'industrie des machines et la mécanique de précision a contribué à cette dynamique favorable. L'amélioration de la conjoncture internationale et les stratégies mises en place au niveau cantonal ont également soutenu cette reprise.

L'activité économique florissante s'est traduite par une augmentation des rentrées fiscales des personnes morales, qui ont doublé en 20 ans. Cette progression s'explique notamment par la croissance soutenue des entreprises industrielles, qui ont su monter en gamme en développant des produits et services à forte valeur ajoutée. L'attrait accru pour l'investissement a également joué un rôle clé, notamment grâce à des politiques de soutien aux entreprises et à la promotion de nouvelles zones d'activités. La diversification des secteurs économiques a permis de stabiliser les revenus fiscaux du Canton malgré certaines fluctuations conjoncturelles.

L'économie jurassienne a poursuivi sa diversification, avec une volonté affirmée d'élargir son spectre d'activités au-delà de l'industrie traditionnelle. La mise en place d'un écosystème d'innovation a été l'un des éléments clés de cette transformation, notamment à travers l'implantation de l'antenne jurassienne du Switzerland Innovation Park Basel Area. Ce projet s'est accompagné d'un renforcement des collaborations avec des institutions académiques et de recherche, notamment le Centre suisse d'électronique et de microtechnique (CSEM) et la Haute école

Arc (HE-Arc), ainsi que tout récemment l'arrivée annoncée du Domaine des Écoles polytechniques fédérales (EPF) au travers de l'École Polytechnique Fédérale de Lausanne, permettant d'accélérer l'intégration des avancées technologiques dans le tissu économique local. Le développement de nouveaux pôles économiques, notamment dans le digital, les technologies médicales et les industries de pointe, a contribué à la création de nouveaux postes de travail. En misant sur ces secteurs, le canton vise à réduire sa dépendance aux industries traditionnelles et renforce son attractivité auprès des entreprises innovantes.

Après la crise de la COVID-19, l'économie jurassienne a montré une capacité de résilience remarquable. Alors que l'année 2020 avait été marquée par des incertitudes et des fermetures temporaires d'entreprises, la période 2021-2024 a été celle d'un rebond marqué. Les exportations ont repris un rythme de croissance solide, notamment dans les secteurs de l'horlogerie et de la machine-outil. Par ailleurs, les entreprises ont largement investi dans la modernisation de leurs infrastructures, favorisant ainsi une montée en compétitivité et en attractivité.

Le taux de chômage est ainsi revenu aux alentours de 3 %, à mi-2023, avant de remonter, dès 2024, en raison du ralentissement économique constaté dans le secteur industriel en général et dans l'horlogerie en particulier. La barre des 5 % a été franchie au début 2025. Bon nombre d'entreprises industrielles ont parallèlement dû réintroduire des réductions de l'horaire de travail dès 2024. Certaines d'entre elles, actives dans l'exportation, se trouvent depuis mi-2025 en difficulté suite à l'imposition de taxes douanières américaines et vont appeler à un soutien de l'État.

Le canton du Jura dispose d'atouts structurels qui renforcent son attractivité pour les entreprises. La disponibilité d'espaces dédiés au développement industriel constitue un avantage majeur. Des zones d'activités d'intérêt cantonal comme celles de Glovelier, Delémont, Le Noirmont et bientôt

Courgenay ou encore Moutier dès 2026 offrent des infrastructures adaptées à l'implantation de nouvelles industries. La proximité et la réactivité des autorités cantonales jouent également un rôle clé dans l'attractivité du territoire. Les démarches administratives simplifiées et l'accompagnement des entreprises favorisent leur implantation et leur développement, en veillant à ce qu'elles respectent les principes du développement durable. De plus, le Jura bénéficie d'un environnement économique stable et attractif, soutenu par des incitations fiscales et des programmes d'accompagnement dédiés. La nouvelle loi sur la promotion économique adoptée par le Parlement en fin d'année 2024 a pour ambition de poursuivre sur cette voie le développement du canton.

Les autorités cantonales souhaitent poursuivre cette dynamique en attirant de nouvelles entreprises phares dans des secteurs stratégiques. L'industrie médicale et pharmaceutique figure parmi les domaines prioritaires, avec pour objectif de renforcer un écosystème en pleine expansion. Les nouvelles technologies et la numérisation représentent également des axes de développement prometteurs. En s'appuyant sur les compétences développées au sein du Switzerland Innovation Park Basel Area et des centres de recherche partenaires, le Jura ambitionne de se positionner comme un acteur clé de l'innovation en Suisse. L'arrivée d'une entreprise de référence dans ces secteurs permettrait d'accélérer le développement d'un écosystème structuré, favorisant ainsi l'émergence de synergies entre les différents acteurs économiques et académiques.



Formation

La formation en Suisse est réputée pour sa qualité et son organisation flexible, qui favorise les passerelles entre les différentes filières. Plus de 8'300 élèves fréquentent l'école obligatoire dans le Jura, dont 6'000 à l'école primaire et 2'300 à l'école secondaire. L'école jurassienne vise à offrir un environnement d'apprentissage stimulant pour tous les élèves. Dans ce but, le Canton a poursuivi durant cette législature son travail en étroite collaboration avec les enseignants, les parents et les partenaires éducatifs pour garantir un enseignement et une éducation de qualité.

Au niveau postobligatoire, les écoles jurassiennes réunissent plus de 3'200 élèves et apprentis. 60 % des jeunes choisissent la voie de la formation professionnelle, 40 % celle de la formation générale. Le canton du Jura se distingue par le plus haut taux de jeunes en formation professionnelle parmi les cantons romands. Cette forte orientation vers la voie professionnelle reflète une tradition bien ancrée de valorisation de l'apprentissage et une étroite collaboration entre les écoles, les

entreprises et les milieux économiques locaux. Ce choix majoritaire des jeunes Jurassiens en faveur de la formation professionnelle permet une bonne insertion sur le marché du travail et contribue à répondre aux besoins en main-d'œuvre qualifiée dans la région. Des actions d'information et d'orientation aux élèves de l'école obligatoire, aux enseignants et aux parents permettent d'informer et de sensibiliser sur les différentes voies de formation postobligatoire, les métiers existants et les débouchés professionnels.

Améliorer et poursuivre le développement de la formation est essentiel pour répondre aux évolutions rapides du monde du travail, à la transformation numérique et aux besoins d'une économie en constante mutation. Une formation de qualité favorise l'employabilité, l'innovation et la compétitivité, tout en assurant l'égalité des chances. Elle permet aussi de mieux accompagner les transitions professionnelles et de renforcer l'adaptation continue des compétences tout au long de la vie.

Durant la période de législature, des projets importants ont été déployés dans le domaine de la formation. Un dossier prioritaire a été celui du Plan d'action numérique, qui propose un en-

semble important d'initiatives pour une éducation numérique de haute qualité et accessible à toutes et tous. Le Plan d'action numérique de la formation a déployé ses effets dès 2023 dans tous les domaines nécessaires, pour les écoles obligatoires et pour les divisions du secondaire II. En raison de la spécificité du domaine, vingt actions ont été prévues dans quatre axes distincts : l'enseignement aux élèves, la formation et l'encadrement des enseignants, l'équipement technique et enfin la prise en compte de la protection de l'environnement, des données et des personnes. Un budget de 5,7 millions octroyé par le Parlement a été réparti entre 2022 et 2026. Certaines actions sont arrivées à terme avant la fin de la législature et d'autres le seront avant fin 2026. Ce Plan d'action numérique aura permis aux deux services en charge de la formation de s'accorder pour disposer d'un même socle de base, tant au niveau de l'encadrement des enseignants qu'au niveau de l'environnement numérique de base.

Par ailleurs, des avancées ont été réalisées en matière de pédagogie spécialisée, avec une structuration renforcée des dispositifs d'accompagnement et la mise en œuvre de la Procédure d'Évaluation Standardisée (PES), garantissant une attribution des mesures et un suivi plus cohérent pour les élèves ayant des besoins éducatifs particuliers. En parallèle, la révision de la loi sur l'école obligatoire et de l'ordonnance scolaire a permis d'élargir les compétences des directions d'établissement. Celles-ci disposent désormais d'une plus grande autonomie, favorisant une adaptation plus fine aux réalités locales.

Dans la perspective de l'accueil de Moutier au 1^{er} janvier 2026, un travail a été engagé pour développer un pôle de formation à Moutier, pleinement intégré au dispositif des divisions du Centre jurassien d'enseignement et de formation (CEJEF). L'objectif est de préserver et valoriser une offre de formation de qualité dans la région, en adéquation avec l'organisation cantonale et les besoins des jeunes du Jura et du Jura méridional. Cette nouvelle école mettra l'accent sur la formation duale, la maturité professionnelle et les métiers de l'informatique. Ce pôle jouera un rôle central dans une répartition équilibrée de l'offre de formation sur l'ensemble du territoire cantonal élargi, tout en renforçant l'attractivité et le dynamisme régional.



Territoire et environnement

Dans le domaine de l'aménagement du territoire, alors que la mise en œuvre de la première révision de la loi fédérale sur l'aménagement du territoire (LAT) n'est pas terminée, le Parlement fédéral a déjà adopté une deuxième révision qui mobilisera des ressources considérables pour un résultat concret probablement modeste. Après le semi-confinement lié à la COVID-19, la population est toujours plus mobile. L'offre et la fréquentation des transports publics ont augmenté, ce qui est réjouissant, mais le financement de ceux-ci par les collectivités publiques reste un défi permanent, en particulier dans les régions à faible densité de population.

La législature écoulée a été marquée par une multiplication d'événements météorologiques extrêmes à l'échelle mondiale. Bien que le territoire jurassien ait été relativement épargné, ces phé-

nomènes rappellent la nécessité, pour la société, de s'adapter aux conséquences du réchauffement climatique, notamment en se protégeant contre les dangers naturels accrus. Cela rappelle surtout la responsabilité collective dans la lutte contre ce phénomène. Ainsi, l'État jurassien s'est muni en 2023 de son premier Plan Climat cantonal, doté d'une déclinaison de mesures prioritaires pour 2024 à 2027 et s'articulant autour de sept domaines d'action. Les pressions financières que subit actuellement l'État jurassien ont cependant contraint les autorités à devoir reporter certains projets du Plan Climat. Heureusement, un élargissement des affectations du Fonds cantonal des déchets a permis de lancer un vaste et ambitieux programme novateur de soutien à l'économie circulaire dans notre canton, découlant directement des objectifs prioritaires du Plan Climat.

L'érosion de la biodiversité reste toujours une préoccupation majeure, nécessitant des actions dans de nombreux domaines. Sur le plan de la revitalisation des milieux naturels, les faits marquants la législature écoulée sont la mise sous protection de plusieurs tourbières d'importance nationale, dont celle de la Gruère, et le lancement de travaux conséquents de revitalisation de ces milieux

humides. Des avancées sont aussi enregistrées dans le domaine de la biodiversité en forêt, avec d'importantes surfaces de réserves forestières nouvellement créées. Le développement de l'infrastructure écologique¹, encore au stade de projet, sera une action phare de la prochaine législature, dont le début sera marqué par l'entrée en vigueur de l'ordonnance sur la protection de la nature et du paysage.

La préservation de la qualité des eaux souterraines et de surface est aussi un enjeu crucial pour le canton. Heureusement, la problématique du rejet de micropolluants dans les cours d'eau est maintenant largement maîtrisée depuis la mise en service des deux stations de traitement à Porrentruy et à Soyhières. La question des nouveaux polluants émergents, tels que les polluants éternels, va continuer à nécessiter un suivi étroit afin de toujours préserver les sols et les eaux.

¹ L'infrastructure écologique se définit par un réseau de milieux naturels, terrestres et aquatiques, d'une grande valeur écologique. C'est un réseau vital pour la nature et la société, qui permet de préserver la biodiversité, de maintenir les services écosystémiques et de favoriser la résilience face aux changements environnementaux.



Politique extérieure

La vision 2030 du Gouvernement soulignait l'importance de nouer et d'approfondir les collaborations intercantionales et transfrontalières. Si la pandémie de COVID-19 a affecté l'organisation d'événements et de rencontres politiques au début de la législature, les années suivantes ont permis de relancer certains cycles de coopération, de renforcer les collaborations intercantionales, mais aussi d'accentuer le lobbying cantonal dans plusieurs dossiers fédéraux majeurs.

Le Gouvernement s'est ainsi engagé dans un nombre important de dossiers fédéraux, intercantonaux et transfrontaliers. Les relations avec les cantons voisins et les autres cantons suisses n'ont cessé de s'intensifier et ont notamment permis de sensibiliser davantage aux réalités jurassiennes et au contexte financier. C'est particulièrement le cas dans le dossier de la péréquation financière, laquelle ne respecte plus les objectifs légaux de réduction des disparités entre les cantons et de

mise à disposition d'un minimum de ressources financières pour couvrir les charges réelles. En effet, l'écart entre cantons riches et cantons pauvres ne cesse de s'accroître. Le Gouvernement s'est également intensément investi afin d'obtenir une prise en compte immédiate des données de la péréquation financière fédérale de Moutier au 1^{er} janvier 2026 et ainsi éviter un manque à gagner d'environ 65 millions de francs sur six ans. Une démarche longue, menée aussi bien auprès de l'administration fédérale, du Conseil fédéral que des Chambres et qui a abouti en juin 2025 à une proposition du Conseil fédéral de compenser le manque de 13 millions de francs en lien avec Moutier dès 2027 pour une durée de cinq ans, dans le cadre du projet de réduction des compensations des charges sociodémographiques prévu dans le programme d'allègement de la Confédération. Le débat sur cette proposition aura lieu au printemps 2026 aux Chambres fédérales.

De manière générale, la promotion et la défense des intérêts jurassiens sur la scène fédérale constituent un pan important des affaires extérieures. Plusieurs objets majeurs dans les domaines notamment des transports, de la santé,

de l'environnement, de l'énergie, ou encore de l'informatique ont été soutenus et suivis étroitement. Le Gouvernement s'est aussi particulièrement investi dans le dossier des relations entre la Suisse et l'Union européenne (UE) depuis mai 2021 et la décision du Conseil fédéral de mettre fin aux négociations sur l'accord-cadre avec l'UE. Il s'agit d'un objet stratégique pour un canton frontalier et exportateur comme le Jura. Le Gouvernement jurassien a ainsi contribué de près, par la présidence de la Commission Europe de la Conférence des gouvernements cantonaux assurée par le ministre Jacques Gerber jusqu'à fin 2024, à l'avancée des discussions avec le Conseil fédéral et à la reprise des négociations entre la Suisse et l'UE. Par ailleurs, tous les membres du Gouvernement se sont investis activement dans diverses conférences intercantionales stratégiques pour le Canton. La ministre Nathalie Barthoulot a notamment assuré la présidence de la Conférence des directeurs cantonaux des affaires sociales (CDAS) durant plus de quatre ans. Les membres de l'Exécutif ont également été actifs au sein de comités de conférences intercantionales stratégiques pour le canton du Jura, à l'instar de la Conférence des directeurs cantonaux des finances (CDF), de la Conférence des directeurs cantonaux de l'instruction publique (CDIP), de la Conférence des directeurs cantonaux des transports publics (CTP), de la Conférence des directeurs cantonaux de l'agriculture (CDCA) et de la Conférence pour la forêt, la faune et le paysage (CFP). Ces engagements sont nécessaires et importants pour faire entendre les intérêts jurassiens. Les conférences intercantionales jouent, aujourd'hui, un rôle majeur dans le travail de représentation des cantons, de liaison et de lobbying auprès des offices fédéraux, du Conseil fédéral et des Chambres fédérales. Les positions prises au niveau intercantonal pèsent ainsi davantage que par le passé auprès des instances fédérales et il est essentiel d'y contribuer activement.

Toujours sur le plan fédéral, le Gouvernement a entretenu des relations étroites avec les parlementaires fédéraux jurassiens pour la défense

des intérêts cantonaux. La fin de l'année 2022 a, par ailleurs, été marquée par un événement historique et unique, avec l'élection de la première conseillère fédérale jurassienne en la personne d'Elisabeth Baume-Schneider. L'organisation des festivités le 15 décembre 2022 a ainsi mobilisé l'ensemble de la Chancellerie cantonale durant la semaine qui a suivi l'élection et fut l'événement marquant de cette législature, avec les festivités liées au 50^e anniversaire du Plébiscite jurassien.

Le Gouvernement a également renforcé, durant cette législature, ses relations bilatérales avec les autres cantons. D'une part, au sein des conférences régionales de la Suisse du Nord-Ouest (CGNO) et de la Suisse occidentale (CGSO) pour lesquelles, selon les tournus établis, le Jura a assuré la présidence respectivement entre juin 2023 et décembre 2024 pour la CGNO, ainsi qu'entre l'été 2022 et l'été 2024 pour la CGSO. D'autre part, grâce aux rencontres de travail régulièrement organisées avec les exécutifs des cantons de Neuchâtel, Bâle-Ville, Bâle-Campagne, Berne, ou encore de Fribourg, le Jura a renforcé sa coopération régionale. De surcroît, dans le cadre des visites confédérales, le Gouvernement a eu des échanges très constructifs avec ses homologues valaisans, qui les ont accueillis en Valais en 2024, et zougais, lors d'une visite à Zoug en 2022 puis d'un accueil dans le Jura en 2024.

Sur le plan transfrontalier, la promotion et la défense des intérêts jurassiens sont indispensables. D'une part au sein de l'association arcjurassien.ch, présidée par un ministre jurassien depuis janvier 2024, qui a permis notamment aux cantons du Jura, de Berne, Neuchâtel et Vaud de soutenir la pérennisation de l'inscription des savoir-faire en mécanique horlogère et en mécanique d'art au patrimoine immatériel de l'UNESCO. Deux projets Interreg ont ainsi été menés et ont abouti à la création de l'association franco-suisse ARC-HORLOGER qui fédère désormais les acteurs des milieux institutionnels, économiques, culturels ou encore de la formation. D'autre part, de nouveaux cycles de coopération

ont été lancés avec la Collectivité européenne d'Alsace et le Territoire de Belfort. La présence de l'Alsace comme hôte d'honneur du Marché-Concours 2024 est également à inscrire dans la continuité de ce rapprochement et du renforcement des échanges. Le canton du Jura a aussi soutenu plusieurs collaborations franco-suisse ou projets Interreg, dont ArcInnoLab, porté par BaselArea, la ville de Delémont et l'Université de technologie de Belfort-Montbéliard, lequel vise à créer une plateforme dédiée à l'accompagnement de porteurs de projets innovants dans le domaine des transitions. A contrario, la décision unilatérale de la Région Bourgogne-Franche-Comté de ne pas poursuivre les démarches visant à maintenir et à améliorer l'offre ferroviaire commune entre Belfort et Delémont est extrêmement regrettable et dommageable. Le dialogue a toutefois été maintenu, dans l'espoir de perspectives meilleures ces prochaines années pour la desserte transfrontalière en transport public. Dans le domaine de l'environnement et de l'énergie, les négociations en vue d'un accord entre la Suisse et la France sur le Doubs franco-suisse, tant sur le plan environnemental que pour la force hydraulique, sont encore en cours. Le canton y participe activement et s'investit fortement dans le dossier, notamment pour défendre et valoriser le bilan de ses nombreuses actions environnementales en faveur du Doubs, mais aussi pour préserver ses intérêts dans le domaine de la production d'énergie hydraulique, en particulier sur le site de La Goule.

Sur la scène internationale, les relations avec la Ville et la Province de Québec se sont poursuivies, notamment au niveau scolaire avec des échanges de bonnes pratiques. Le Canton a aussi eu l'honneur d'accueillir dans le Jura la mairesse suppléante de Québec en mai 2024, ainsi que la présidente de l'Assemblée nationale en avril 2025. Enfin, sur demande du Parlement, le Gouvernement a élaboré un projet de loi sur la coopération au développement et l'aide humanitaire. Celle-ci a pour objectif de fixer un cadre général à l'action de l'État dans ces domaines.

Les différents engagements sur les scènes fédérale, intercantonale et internationale se sont inscrits dans une vision qui tend à défendre les intérêts jurassiens, mais aussi à faire rayonner le savoir-faire, les traditions et les valeurs du canton. Le Jura a également renforcé sa position de passerelle entre la Suisse romande et la Suisse du Nord-Ouest, mais aussi entre la Confédération et ses partenaires européens. Avec des convictions, des idées et un esprit constructif, il a ainsi pu cultiver des relations solides avec ses voisins, contribuer activement aux discussions intercantionales et fédérales, et développer de nouveaux projets au bénéfice de la population jurassienne.

Relations institutionnelles

Durant la législature, les liens entre l'État et les communes se sont renforcés avec une communication intensifiée, notamment grâce à la Lettre d'information trimestrielle et des communications ciblées. Plusieurs mesures ont été mises en place pour soutenir les élus locaux, notamment la publication d'un guide destiné aux élus. Les caissiers communaux ont aussi bénéficié de formations régulières, dont un cours sur les finances publiques lancé en 2024. En parallèle, le Rapport sur les finances communales a été entièrement numérisé dès 2022, facilitant l'accès aux données financières. Sur le plan organisationnel, l'Association jurassienne des communes a été restructurée, gagnant en professionnalisation, ce qui a dynamisé la collaboration entre l'État et les communes. Les relations avec d'autres acteurs institutionnels se sont également développées. Outre l'organisation des élections communales de 2022 et le suivi du nouveau plan comptable MCH2, plusieurs projets ont été lancés, notamment l'accueil de Moutier, le programme de Modernisation de l'État et le redéploiement des structures communales en vue de regroupements et d'une nouvelle répartition sectorielle des tâches. Enfin, s'agissant des fusions de communes, la législature a connu une stabilisation des démarches. Si certaines réflexions ont été relancées, aucune fusion d'envergure n'a été réalisée en raison d'un climat politique prudent et du respect de l'autonomie communale.

Dans cette dynamique de gouvernance intégrée, la collaboration entre le Gouvernement et le Parlement a également joué un rôle déterminant. Le Parlement a accompagné les grandes orientations gouvernementales en procédant à des ajustements législatifs majeurs pour encadrer l'intégration de Moutier. Plusieurs modifications ont été adoptées, parmi lesquelles la révision de la

loi d'organisation du Parlement afin de créer une commission spéciale mixte, la mise en place d'un fonds pour le transfert, l'adoption d'un concordat avec le canton de Berne, l'inscription du nouveau district dans la Constitution jurassienne, ainsi que la mise en place d'un guichet unique ou encore la reprise du personnel de l'État de Berne. Des dispositions transitoires sur le frein à l'endettement ont également été introduites pour garantir la stabilité financière dans ce contexte inédit d'élargissement des frontières cantonales.

En réponse à diverses initiatives populaires, le Parlement a aussi procédé à plusieurs révisions importantes. La Constitution a été modifiée pour permettre la destitution d'autorités publiques, un mécanisme inédit dans l'histoire institutionnelle du canton. L'initiative « Égalité salariale : concrétisons ! » a été réalisée par une révision des bases légales permettant une meilleure surveillance du respect de l'égalité salariale entre femmes et hommes. À la suite de l'acceptation populaire de l'initiative « Partis politiques : place à la transparence ! », le Parlement a adopté une nouvelle base légale renforçant les obligations de transparence financière pour les partis et comités de campagne, qui fait actuellement l'objet d'un recours devant la Cour constitutionnelle. Dans d'autres domaines, des avancées notables ont été enregistrées. En matière de santé, le Parlement a ratifié l'adhésion du canton à une convention intercantonale visant à sécuriser l'échange de données dans le domaine de la santé numérique. Dans les domaines de l'environnement et de l'énergie, plusieurs débats ont eu lieu autour de la stratégie cantonale : d'une part, le Parlement a refusé la création d'un Fonds pour le climat et, d'autre part, il a adopté la nouvelle loi sur l'approvisionnement en électricité. La géothermie profonde a également fait l'objet de plusieurs interventions parlementaires et le Gouvernement a clarifié sa position concernant le projet.

D'autres réformes ont jalonné cette législature : la révision de la fiscalité automobile, la loi sur la promotion économique, la refonte de la loi sur l'aménagement du territoire et les constructions (LATC), le Plan équilibre 2022-2026 ou encore les nouvelles législations sur les marchés publics, les auberges, le tourisme, la prostitution et les établissements de détention.

Le Gouvernement a pu compter sur le Parlement pour conduire les importants dossiers de cette législature. La liste complète des messages adressés par le Gouvernement au Parlement figure en annexe du présent rapport.

Au-delà de ces travaux parlementaires, s'est exercée l'expression démocratique à travers plusieurs votations cantonales. Six scrutins ont eu lieu durant la législature. En juin 2021, l'initiative visant l'égalité salariale a été acceptée. En février 2022, la population a préféré le texte de l'initiative sur la transparence des partis à celui du contre-projet. En mai de la même année, l'initiative visant à baisser le coût des plaques d'immatriculation a également été acceptée puis mise en œuvre. En juin 2023, une révision constitutionnelle introduisant la possibilité de destituer une autorité publique a reçu l'aval populaire. En septembre 2024, le Concordat entre le canton de Berne et le canton du Jura relatif au transfert de Moutier, ainsi que l'abrogation de l'article 139 de la Constitution ont été validés par le peuple. En novembre 2024, l'approbation d'une modification constitutionnelle a permis la création officielle du district de Moutier. Enfin, le 18 mai 2025, le peuple a accepté la modification de la Constitution permettant la neutrali-

sation temporaire des effets financiers exceptionnels de l'intégration de Moutier dans le canton du Jura.

En parallèle, une élection complémentaire au Gouvernement s'est tenue le 22 novembre 2024, à la suite de la démission du ministre Jacques Gerber. A cette occasion, le centriste Stéphane Theurillat a été élu au 1^{er} tour et a rejoint l'Exécutif cantonal au 1^{er} janvier de l'année 2025.



Finances

en évitant de présenter un découvert que des dérogations successives au frein à l'endettement et leurs conséquences auraient pu engendrer.

Les investissements réalisés sur le territoire jurassien depuis 2021 ont représenté en moyenne 48 millions de francs par an, dont environ 69 % (soit 33 millions) à charge de l'État. Ce montant est en hausse de 10 % par rapport aux législatures précédentes (30 millions).

Ces efforts ont été possibles malgré les projections financières peu favorables en début de législature, la pandémie COVID-19 et l'absence des versements de la part de la BNS en 2023 et 2024, qui ont fortement pesé sur les finances jurassiennes. L'important défi a pu être relevé avec le soutien conjoint du programme Plan équilibre 22–26 (40 millions), la dynamique liée aux mesures complémentaires réalisées en 2024 (17 millions) ainsi que le recours à la réserve pour politique budgétaire (26 millions). Au total, les mesures déployées pour l'équivalent de 57 millions ont permis de procéder aux investissements prévus, cela

Toujours entre janvier 2021 et décembre 2024, les charges ont progressé de 18 % (54 millions) malgré l'inflation. Cette croissance s'explique à 57 % (31 millions) par les aides financières (charges de transfert, autrement dit les subventions), à 18 % (10 millions) par les dépenses propres (11 millions de charges en personnel et -1 million de charges de biens et services) et à 22 % (12 millions) par les attributions aux fonds. Durant ces quatre exercices, les recettes ont augmenté pour leur part de 47 millions, soit environ 16 %. Ces ressources supplémentaires sont principalement composées des impôts pour 68 millions (avec une baisse de 3 millions de la taxe des véhicules) et des revenus de transfert pour 7 millions (parts fédérales et des communes) malgré la diminution de 7 millions en provenance de la péréquation financière. Les taxes représentent une augmentation de 4 millions. Aucune contribution de la BNS n'a été versée en 2024, alors que le canton avait reçu 34 millions en 2021.

Globalement lors de cette législature, il peut être observé que les prestations supplémentaires ont été financées principalement par des recettes propres, soit par la fiscalité, plutôt que par les autres cantons suisses et la Confédération. Les moyens supplémentaires à disposition ne dépendent plus de la péréquation financière intercantonale. Entre 2021 et 2024, cette manne a diminué de 7 millions alors que les versements ont été stables durant la précédente législature. Ce chiffre n'est de loin plus comparable aux 25 millions supplémentaires reçus entre 2011 et 2015 et les 14 millions de plus encaissés en 2011 par rapport à 2010. Les ressources sont principalement attribuées dans les trois secteurs suivants : la formation, la santé et les assurances sociales (primes LAMal et Prestations complémentaires).

Le capital propre a diminué de 27 % (70 à 51 millions) suite aux prélèvements dans la réserve pour politique budgétaire. Malgré les divers événements financièrement peu favorables, la dette se chiffre à un niveau acceptable de 410 millions et les charges d'intérêts ont diminué de 20 %, passant de 5 à 4 millions. La situation financière a été préservée tout en diminuant, entre 2019 et 2024, la charge fiscale pour les entreprises de 38 % à l'égard des collectivités jurassiennes. Dans le contexte de cette législature, l'objectif de retrouver l'équilibre structurel reste le défi principal.

4. BILAN GLOBAL

Vivre ensemble



Vivre ensemble, c'est faire le choix d'une société solidaire, inclusive et tournée vers l'avenir. Dans un monde en transformation, l'État jurassien s'est engagé à renforcer le lien social, à soutenir les parcours individuels et collectifs et à créer les conditions d'une participation active de toutes et tous à la vie de la collectivité. Cet engagement s'est manifesté à travers une approche transversale qui place la personne au centre de l'action publique. Qu'il s'agisse d'éducation, de santé, de culture, d'emploi ou d'innovation, chaque domaine est envisagé comme une pièce d'un projet plus vaste : celui d'un territoire attentif à ses habitants et qui construit, pas à pas, une société plus juste.

Vivre ensemble, c'est aussi reconnaître les interdépendances : entre générations, entre milieux de vie, entre besoins individuels et réponses collectives. C'est favoriser les conditions d'un dialogue permanent entre institutions, partenaires et citoyens. C'est faire le pari de l'expérimentation pour répondre aux défis contemporains avec responsabilité et créativité.

L'action menée par l'État durant cette législature s'inscrit dans cette dynamique. Elle traduit une volonté claire : permettre à chacun de trouver sa place, de contribuer à la vie commune, et de construire, ensemble, un avenir porteur de sens et de cohésion. Un aperçu général des mesures mises en œuvre figure ci-dessous, tandis que leur présentation détaillée est disponible en annexe [6.1](#)

AXE 1

L'État renforce la communauté et le pouvoir d'agir de chacun

Le renforcement de la cohésion sociale et du pouvoir d'agir des individus constitue une priorité pour l'État. Les actions qui ont été engagées visent à encourager l'engagement citoyen, soutenir les dynamiques de solidarité, renforcer l'autonomie des personnes et favoriser l'inclusion sous toutes ses formes.

Plusieurs mesures concrètes traduisent cette volonté. Le soutien aux proches aidants a été renforcé grâce à la mise en place de formations, à une reconnaissance de leur rôle ainsi qu'à l'organisation de tables rondes favorisant l'échange et le dialogue. Par ailleurs, un projet de révision de la loi sur l'action sociale a été lancé, dans le but d'optimiser le processus d'octroi de l'aide sociale et d'en améliorer l'accessibilité. L'État a également mis en œuvre diverses actions pour encourager la participation de toutes les catégories de la population à la vie sociale et citoyenne, notamment à travers la politique jeunesse, le soutien au bénévolat et des initiatives inclusives. Ces mesures incluent l'activation de la plateforme Oxyjeunes, le maintien du Prix Jeunesse, ainsi que des actions dans le cadre du Programme d'intégration cantonal. La mise en œuvre de l'Agenda Intégration Suisse pour l'accueil des personnes migrantes et l'élaboration d'une législation contre la violence domestique témoignent également d'un engagement en faveur d'une société plus juste, inclusive et solidaire.

AXE 2

L'État s'engage pour la promotion de la santé

La promotion de la santé constitue également un pilier fondamental de l'action publique. Elle vise non seulement à prévenir les maladies mais aussi le bien-être mental des citoyens. Les actions menées s'inscrivent dans une logique de proximité et de collaboration, notamment avec les communes, les institutions scolaires et les partenaires du système de santé.

Durant la législature, l'État a soutenu des actions locales via le label « Communes en santé », encourageant notamment la mobilité active et le bien-être des habitants. Une attention particulière a été portée à la santé des enfants et des jeunes, avec des campagnes comme Santépsy Ados Jura, le renforcement des prestations de santé scolaire et des actions en faveur d'une alimentation équilibrée. Par ailleurs, la promotion de la santé mentale s'est poursuivie grâce au maintien du « Réseau santé mentale ».

AXE 3

L'école renforce la citoyenneté

L'école jurassienne joue un rôle central dans la formation de futurs citoyens responsables, ouverts et engagés. A cette fin, des actions concrètes ont été mises en œuvre. Le Plan d'action numérique a été largement déployé : une infrastructure sécurisée a été mise en place, les outils numériques harmonisés et les élèves comme les enseignants ont reçu une adresse électronique unifiée. L'approche BYOD (Bring Your Own Device²) a été adoptée par une majorité d'élèves et le corps enseignant a bénéficié d'une formation continue renforcée. Parallèlement, des actions en faveur d'une école égalitaire ont été menées : des conférences sur la mixité ont été organisées et chaque établissement a réalisé un projet pédagogique pour sensibiliser les élèves à l'égalité et aux stéréotypes de genre.

² Apportez Votre Équipement Personnel de Communication.

AXE 4

L'État réfléchit aux conditions-cadres dans une optique transversale

L'État s'est engagé de manière transversale pour adapter les politiques publiques aux évolutions du marché de l'emploi, en intégrant les enjeux de réinsertion, de formation continue, d'égalité salariale et de conciliation entre vie professionnelle et familiale.

Plusieurs mesures ont été mises en œuvre à cet effet. Un projet-pilote de réinsertion professionnelle a été lancé par l'Office régional de placement (ORP), tandis que des partenariats entre le Parc d'innovation et l'École technique ont soutenu la formation dans le domaine de l'industrie 4.0. Le programme « Simplement Mieux » a permis à plus de 450 personnes de renforcer leurs compétences de base entre 2021 et 2024 et sera reconduit avec une accessibilité élargie. Par ailleurs, des modifications législatives pour l'égalité salariale ont été adoptées et entreront pleinement en vigueur en octobre 2025. Enfin, environ 60 nouvelles places d'accueil pour écoliers ont été créées afin de mieux répondre aux besoins des familles.

AXE 5

L'innovation est favorisée

Durant cette législature, l'accent a été mis sur l'innovation comme levier de développement économique et de compétitivité. Des initiatives concrètes ont été mises en place pour renforcer l'écosystème local de l'innovation, notamment en favorisant les synergies entre recherche, formation et entreprises. La HE-Arc s'est affirmée comme un acteur central de cette dynamique grâce à sa présence active sur le site du Parc suisse de l'innovation (SIP) depuis 2019 et à sa collaboration avec plusieurs entreprises locales. Deux accélérateurs, dédiés aux technologies médicales et à l'industrie 4.0, ont été implantés pour stimuler l'innovation et renforcer les liens entre recherche et économie. Le site du SIP accueille désormais un représentant du CSEM et une représentation permanente du Domaine des EPF s'est installée en 2025 pour favoriser les synergies et encourager les stages en entreprise.

AXE 6

La culture et le patrimoine sont mis en valeur

Au cours de la législature, des progrès ont été réalisés pour renforcer l'offre culturelle jurassienne et valoriser son patrimoine. Le Théâtre du Jura, inauguré en 2021, s'est solidement ancré comme un acteur majeur de la scène culturelle régionale, fidélisant un public diversifié. L'Office de la culture (OCC) a joué un rôle central dans l'organisation de l'exposition multisites Jura-24, qui a célébré le cinquantenaire de la souveraineté et attiré plus de 20'000 visiteurs. Par ailleurs, l'ouverture en octobre 2024 du nouveau Centre de recherches et de conservation des collections a renforcé la préservation et la valorisation du patrimoine scientifique et culturel du Jura. Grâce à ces initiatives, l'État a ainsi contribué à ancrer durablement la culture comme vecteur de cohésion et d'attractivité territoriale.

Dans un cadre de vie durable



Au cours de la législature, le canton du Jura a renforcé son engagement face aux enjeux environnementaux, sociaux et économiques contemporains. Plutôt que de subir les mutations climatiques et sociétales, il a fait le choix de les transformer en opportunités d'innovation. À travers une série d'initiatives, le Canton s'est engagé à construire une société plus sobre en ressources et mieux préparée aux changements à venir. Ce processus a mobilisé une diversité d'acteurs – collectivités publiques, tissu économique, mondes agricole et forestier, associations et citoyens – autour d'objectifs communs : réduction des émissions de gaz à effet de serre, protection de la biodiversité, valorisation des richesses naturelles et patrimoniales, renforcement des circuits courts, transition énergétique, ou encore promotion de la mobi-

lité durable. Cet engagement se traduit par des politiques concrètes qui cherchent à préserver l'équilibre entre développement et préservation des ressources. Les mesures mises en œuvre sont brièvement exposées ci-dessous et font l'objet d'un développement approfondi en annexe [6.1](#)

AXE 1

La protection du climat et l'adaptation au changement climatique sont au coeur des politiques sectorielles

Le canton du Jura s'est engagé en faveur de la lutte contre le changement climatique et de la transition écologique. Cette orientation s'est traduite par des mesures concrètes visant à réduire les émissions de gaz à effet de serre, à promouvoir la mobilité durable et à mieux gérer les ressources naturelles. Le Plan Climat a été adopté et sa mise en œuvre a débuté. Un appel à projets dans le domaine de l'économie circulaire a été lancé, précédé d'une révision législative permettant leur financement par le fonds des déchets. Une directive visant à promouvoir l'utilisation de matériaux durables a été acceptée. La fréquentation des transports publics a augmenté grâce notamment au réseau MOBIJU lancé en 2021. L'offre ferroviaire a été largement repensée : dès décembre 2025,

deux trains circuleront par heure entre Delle et Porrentruy ainsi qu'entre Bonfol et Porrentruy ; une fois par heure, il sera possible de relier Bonfol à Delémont sans changement de train. La cadence à la demi-heure sera introduite en trafic grandes lignes entre Bâle, Delémont, Moutier et Bienne. Le prochain changement d'horaire sera marqué également par la réintroduction d'une liaison directe entre Delémont et Lausanne. Par ailleurs, le plan de mobilité de l'administration cantonale, initié en 2023, favorise l'usage des transports publics et la mobilité douce.

AXE 2

Les atouts naturels sont mis en valeur

La législature écoulée a accordé une attention particulière à la préservation, à la restauration et à la mise en valeur des richesses naturelles et patrimoniales du canton. Plusieurs projets ont été engagés pour renforcer la protection de la biodiversité et valoriser les sites naturels et touristiques du canton. L'élaboration de la stratégie cantonale pour la biodiversité est en cours, avec une planification de l'infrastructure écologique attendue d'ici fin 2025. Les travaux de revitalisation des tourbières du Prédame (finalisation en 2025) et de la Gruère (jusqu'en 2027) ont repris grâce à un soutien fédéral. Deux stations de traitement des micropolluants sont désormais en service à Porrentruy et Soyhières. L'aménagement du site de l'Étang de la Gruère progresse avec un plan spécial en cours de finalisation. À Saint-Ursanne, la valorisation touristique se poursuit, renforcée par l'obtention du label international « Best Tourism Villages ». Enfin, les infrastructures de loisirs doux sont pérennisées grâce à des contrats de prestations renouvelés avec les associations partenaires, intégrant des critères de durabilité. Cette promotion d'un tourisme doux et respectueux du cadre naturel se traduit aussi dans l'adoption d'un plan sectoriel pour le VTT, qui pose les bases d'un développement légal, harmonieux et durable du VTT en forêt. Cette approche cohérente a permis de renforcer l'attractivité du territoire tout en préservant son capital naturel et culturel.

AXE 3

Une contribution importante de l'agriculture et de la sylviculture

Au cours de la législature, l'agriculture et la sylviculture ont confirmé leur rôle stratégique dans la transition vers un développement durable du canton. Plusieurs actions ont été engagées pour accompagner les acteurs de ces secteurs face aux défis posés par le changement climatique, la pression sur les ressources naturelles ou encore l'évolution des attentes sociétales. Un Centre d'excellence en agroécologie a été créé afin de développer les compétences face au changement climatique. La Fondation rurale interjurassienne (FRI) a également coordonné des projets de valorisation des produits locaux, comme le projet Créalait, porté par l'association du même nom. Trois grands projets de remaniement parcellaire ont été lancés, accompagnés de modernisations d'infrastructures agricoles. La stratégie face à la crise forestière s'est poursuivie avec un inventaire par télédétection, des aides financières renforcées et une promotion active d'une sylviculture adaptative. Enfin, la révision de la législation forestière a repris en 2024, avec une concertation en cours entre les acteurs de la filière.

Dans un État qui se consolide



Le canton du Jura a solidement ancré son action publique en lançant plusieurs réformes structurelles majeures. Face aux défis budgétaires, sociaux et technologiques, une approche transversale et cohérente a été mise en œuvre. Elle repose sur une gestion financière rigoureuse, l'adaptation des prestations aux besoins réels de la population, une modernisation de l'adminis-

tration, une politique du personnel modernisée et une collaboration étroite avec les communes. L'ensemble de ces actions vise à garantir un service public efficace et durable, tout en assurant la capacité de l'État à répondre aux défis de demain. Une vue d'ensemble des mesures mises en place est proposée ici, avant une présentation plus détaillée en annexe [6.1](#).

AXE 1

Une démarche est entreprise pour garantir la maîtrise des finances publiques

Face aux défis structurels qui pèsent sur les finances cantonales, le Jura a engagé une démarche rigoureuse pour restaurer un équilibre budgétaire durable. Fondée sur une gestion publique responsable, cette action a combiné des mesures transitoires immédiates et la recherche de solutions structurelles à long terme. Lancé dans ce cadre, le Plan équilibre 22–26 a déjà permis de générer près de 37 millions de francs d'économies pour le budget 2025. La recherche de mesures pérennes s'est poursuivie en étroite collaboration avec la commission de gestion et des finances (CGF), afin de garantir la stabilité financière du canton tout en maintenant la qualité des prestations et la capacité d'investissement public au bénéfice de la population.

AXE 2

Les prestations délivrées correspondent aux attentes

Dans ce contexte marqué par des contraintes financières et l'évolution des besoins de la population, l'État a également engagé une démarche d'analyse et de hiérarchisation de ses prestations. Lancé dans le cadre du Plan équilibre 22–26 et validé par le Parlement, le programme de Modernisation de l'État vise à analyser les prestations et l'organisation des services, à en optimiser les processus et à en prioriser les missions. Plusieurs services ont déjà été examinés par une équipe dédiée et le déploiement du programme se poursuivra jusqu'en 2029.

AXE 3

Les contacts numériques sont favorisés

La numérisation des services publics a constitué un axe central de la stratégie cantonale pour renforcer l'accessibilité et l'efficacité de l'administration. L'établissement d'un cadre de transformation numérique ambitieux a permis de développer de nombreux projets concrets. Environ 40 nouvelles prestations ont été ajoutées au Guichet virtuel, qui compte désormais 35'000 utilisateurs. Des services comme l'eFacture et de nouveaux moyens de paiement ont également été intégrés pour améliorer l'expérience utilisateur. Pour accompagner les citoyens dans cette transition, des bornes interactives ont été installées dans les communes, une collaboration a été nouée avec La Poste et des ateliers de formation ont été organisés. En parallèle, le Canton a adopté une stratégie de cybersécurité, incluant des audits réguliers, des tests d'intrusion et l'introduction du QR Code Certus pour sécuriser les documents officiels. Le projet de développement de la cyberadministration avec les communes a également été mis en place en 2023. Ces mesures se sont inscrites dans une approche globale visant à optimiser la relation entre les citoyens et l'administration par le numérique.

AXE 4

La politique des ressources humaines est modernisée

Le Gouvernement a poursuivi la modernisation de sa politique des ressources humaines pour répondre à l'évolution des attentes des collaborateurs et des transformations du monde du travail. Cette démarche vise à renforcer l'attractivité de l'administration cantonale, à soutenir le développement des compétences et à favoriser des environnements de travail plus souples, collaboratifs et inclusifs. Plusieurs mesures ont été déployées ou initiées pour répondre à ces objectifs. Le soutien aux collaborateurs souhaitant suivre des formations externes (brevet fédéral, CAS) a été renforcé. Un programme spécifique a également été mis en place pour les responsables d'équipe afin d'améliorer le leadership et la culture managériale. Par ailleurs, de nouveaux modèles d'organisation du travail ont été encouragés, avec la généralisation du télétravail (plus de 400 conventions signées), la création d'espaces de travail partagés dans chaque district et l'introduction du partage de postes pour certaines fonctions de cadre.

AXE 5

La poursuite pénale est optimisée

Le Gouvernement a poursuivi ses efforts pour améliorer les infrastructures pénales. Deux projets majeurs étaient initialement prévus : la construction d'un bâtiment commun pour le Ministère public et la Police cantonale, ainsi que le développement d'un nouvel établissement pénitentiaire. Si le premier a été suspendu, les travaux préparatoires du second se poursuivent activement. Dans l'intervalle, la reprise de la prison de Moutier et l'impossibilité de respecter les recommandations de la Commission nationale de prévention de la torture à la prison de Porrentruy ont conduit le Gouvernement à proposer une nouvelle organisation des établissements de détention, avec la fermeture de la prison de Porrentruy, au profit d'une utilisation de la prison de Moutier dès 2026.

AXE 6

L'État renforce sa collaboration avec les communes

L'État a renforcé sa collaboration avec les communes en améliorant la communication et en soutenant des initiatives de coopération. Plusieurs actions ont été menées, telles que la diffusion régulière de la lettre d'information aux communes, ainsi que des échanges réguliers notamment lors des assemblées de l'Association jurassienne des communes (AJC). Un guide d'information destiné aux élus et employés communaux a été publié et des formations, telles que les cours de début de législature, une séance d'information pour les caissiers communaux et un cours spécifique sur les finances publiques ont été organisés pour renforcer les compétences au niveau communal. Parallèlement, un nouveau concept de redéploiement a été développé, avec l'objectif de sensibiliser les communes aux avantages des regroupements.

Enjeux transversaux



Au-delà des mesures engagées dans les différentes thématiques présentées, deux enjeux majeurs ont marqué l'ensemble de la législature et mobilisé tous les départements : l'accueil de Moutier et la mise en œuvre du Plan équilibre. Par leur portée transversale, ces enjeux se sont imposés comme des priorités stratégiques, essentielles à la cohésion territoriale et à la stabilité financière du canton.

Accueil de Moutier

Cette législature a été fortement marquée par les négociations avec le canton de Berne et les travaux devant permettre l'accueil des habitantes et habitants de la ville de Moutier au sein du canton du Jura dans les meilleures conditions possibles. A la suite de l'annulation du scrutin du 18 juin 2017 par la justice bernoise, un nouveau scrutin populaire a été organisé. Le 28 mars 2021, lors d'un vote présenté comme le plus surveillé de l'histoire suisse, les Prévôtoises et Prévôtois ont confirmé de manière claire leur volonté de rejoindre le canton du Jura, avec 2'114 voix favorables (54,9 %) contre 1'740 (45,1 %). Cette votation populaire a définitivement lancé le processus d'accueil d'un point de vue institutionnel.

Afin de débiter officiellement les travaux nécessaires à l'intégration de Moutier, une unité d'accueil rattachée à la Chancellerie d'État a été mise sur pied. Conformément à la Feuille de route, deux instances ont été créées : la Commission spéciale mixte, réunissant des membres du Parlement jurassien et du Conseil de ville de Moutier, ainsi que le Comité paritaire, composé des délégations aux affaires jurassiennes du Gouvernement et du Conseil municipal de Moutier. Ces deux entités ont accompagné le processus d'accueil. D'un point de vue financier, le Parlement s'est prononcé en faveur de la constitution d'un financement spécial sous la forme d'un fonds destiné à couvrir les travaux préparatoires tout en neutralisant les impacts financiers du transfert.

Après deux ans de négociations et plus de vingt séances, un Concordat encadrant le transfert a été signé le 24 novembre 2023 par la ministre jurassienne Nathalie Barthoulot et le conseiller d'État bernois Pierre Alain Schnegg. Il a ensuite été approuvé en mars 2024 par les Parlements jurassien et bernois, puis adopté par les populations des deux cantons lors de la votation du 22 septembre 2024 (72,9 % de oui dans le Jura, 83,2 % à Berne). Le transfert officiel de Moutier aura lieu le 1^{er} janvier 2026.

Par ailleurs, la population jurassienne a accepté avec 81,8 % des voix la modification constitutionnelle permettant la création d'un quatrième district. Les travaux législatifs ont été réalisés pour que Moutier forme une circonscription électorale transitoire et élise sept députés au Parlement jurassien pour la législature 2026-2030.

L'approbation du Concordat a impliqué également une modification territoriale, soumise à l'approbation des Chambres fédérales en date des 5 et 10 mars 2025. Cet arrêté a été accepté à l'unanimité par le Conseil des États puis par une très forte majorité du Conseil national (174 voix contre 14 et 2 abstentions) lors du vote final du 21 mars 2025.

Dans la perspective du transfert de la ville de Moutier, de très nombreux travaux ont été engagés au sein de l'Administration jurassienne afin de préparer la mise en place de prestations étatiques pour environ 7'200 citoyennes et citoyens supplémentaires. Pour relever ce défi, une part significative des collaboratrices et collaborateurs de l'État, appuyés par des renforts spécifiquement affectés à ce dossier, se sont intensément investis dans la préparation de l'arrivée de la ville de Moutier. L'ensemble de ces travaux a été groupé sous l'appellation « **Moutier dans le Jura** », projet phare de la législature qui a été articulé autour de quatre axes principaux :

1. Concordat et accords intercantonaux ;
2. Administration innovante et de proximité ;
3. Adaptation générale du cadre légal ;
4. Collaboration et échanges interjurassiens.

L'arrivée de Moutier a constitué une opportunité exceptionnelle de réorganiser les processus au sein de l'Administration jurassienne afin de gagner en efficience et d'améliorer en continu la qualité des prestations fournies à la population. La création du Guichet unique en est l'exemple parfait. Réalisé pour offrir les prestations étatiques sur le sol prévôtois, il pourra possiblement être étendu aux autres districts dans le cadre du programme de Modernisation de l'État en tant que véritable porte d'entrée de l'administration cantonale.

Durant tout le processus, une attention particulière a été portée à ce que les engagements du Parlement et du Gouvernement soient respectés. Dans ce cadre, un processus de relocalisation de certains services de l'État sera opéré durant la prochaine législature, parmi plusieurs autres mesures. Ainsi, le Service des contributions, le Service de l'informatique, le Contrôle des finances ainsi que l'Office des sports seront relocalisés au sein de la cité prévôtoise, plus précisément dans les anciens locaux de l'administration bernoise transférés à l'État jurassien.

Tout au long des travaux, plusieurs campagnes de communication ont été déployées afin d'informer la population prévôtoise sur l'avancement du projet et les changements induits par le transfert. Ces initiatives ont également visé à renforcer les liens entre les deux communautés, favorisant ainsi une meilleure compréhension et une cohésion.

De manière générale, le projet « Moutier dans le Jura » constitue un ensemble de plus de 300 sous-projets au sein de l'Administration jurassienne, qui a entraîné des actions d'envergure exceptionnelle, que ce soit au niveau politique, juridique, technique, administratif ou encore communicationnel. Ce projet unique a suscité une émulation collective. Au-delà de l'engagement de l'État, les divers acteurs se sont sentis impliqués et concernés par le symbole de l'unité et la volonté de créer une nouvelle dynamique cantonale. Ces quatre années de travaux ont permis de préparer l'intégration de Moutier au sein du canton du Jura, tout en renforçant ainsi l'identité et la cohésion de la région.

À l'aube de la fin de cette législature, le Gouvernement jurassien se réjouit sincèrement de l'arrivée de Moutier, un événement historique qui marque la fin institutionnelle de la Question jurassienne. Ce moment symbolique incarne non seulement la réussite d'un processus long et complexe, débuté en 1994, mais aussi l'accomplissement d'un rêve porté par plusieurs générations. Le Gouvernement salue avec reconnaissance le très bon déroulement des travaux ainsi que la collaboration constructive avec le canton de Berne tout au long de ce processus de transfert. À présent, il se réjouit de la nouvelle page qui s'est ouverte, empreinte d'une nouvelle dynamique et des liens qui ne manqueront pas de se renforcer sur ces prochaines années.

Les étapes clés

28 mars 2021

Les Prévôtoises et Prévôtois décident pour la seconde fois de rejoindre le canton du Jura à 54,9 % soit par 2'114 voix contre 1'740.

22 juin 2021

Constitution du Comité paritaire entre le canton du Jura et la Municipalité, dont le mandat principal est d'examiner les modifications législatives qui seront nécessaires au transfert de Moutier.

22 septembre 2021

Signature par les cantons de Berne et du Jura de la Feuille de route fixant les modalités du processus administratif pour le transfert de Moutier.

16 mai 2023

Mise en consultation par les Gouvernements bernois et jurassien du projet de Concordat réglant les modalités du transfert cantonal de Moutier.

24 novembre 2023

Signature du Concordat sur le transfert de la commune de Moutier entre le Gouvernement jurassien et le Conseil-exécutif bernois.

6 et 27 mars 2024

Approbation par le Parlement jurassien de l'acte relatif au Concordat et à l'abrogation de l'article 139 de la Constitution en première et deuxième lectures, respectivement le 6 mars et le 27 mars 2024. Le Grand Conseil bernois a adhéré au Concordat le 6 mars 2024 à une large majorité.

22 septembre 2024

La population jurassienne accepte le Concordat sur le transfert de la ville de Moutier à 72,9 %. De leur côté, les citoyennes et les citoyens prévôtois ont confirmé leur volonté de rejoindre le canton du Jura à 56 %.

24 novembre 2024

Acceptation par la population jurassienne de la modification de la Constitution cantonale portant sur la création d'un quatrième district formé de la commune de Moutier à 81,8 %.

5 et 10 mars 2025 (vote final le 21 mars 2025)

Acceptation par les Chambres fédérales de l'arrêté fédéral modifiant la frontière des cantons du Jura et de Berne.

10 juillet 2025

Entrée en force de l'arrêté fédéral après le délai référendaire de 100 jours.

19 octobre 2025

Premières élections cantonales jurassiennes avec la participation de la population prévôtoise.

1^{er} janvier 2026

Transfert effectif de la ville de Moutier dans le canton du Jura.

Plan équilibre

L'élaboration du Plan financier 2022-2026 a mis en lumière un défi financier majeur auquel l'État devait faire face au cours de la législature. Les principales sources de financement, notamment les recettes fiscales et les revenus liés à la péréquation financière fédérale, étaient appelées à diminuer en raison de plusieurs réformes et adaptations législatives. Parmi celles-ci figurent la baisse de l'imposition des personnes physiques et morales, la réduction de la taxe sur les véhicules ainsi que l'ajustement du mécanisme de la péréquation financière fédérale.

Dans ce contexte, il s'est rapidement avéré nécessaire d'identifier des mesures permettant à la fois de couvrir l'augmentation structurelle des charges, notamment dans les domaines de la santé et du social, et de compenser les pertes attendues de recettes. Les besoins ont été évalués à 40 millions de francs.

En décembre 2021, le Gouvernement a alors transmis un message formel au Parlement afin d'initier le « Plan équilibre 22-26 », fixant le cadre stratégique et opérationnel de cette démarche. Le Parlement s'est prononcé sur les fondements du projet, en validant ses objectifs, sa gouvernance et son calendrier.

Les travaux ont été initiés et coordonnés par un comité de pilotage (Copil), placé sous la direction de la cheffe du Département des finances et du chef de la Trésorerie générale, avec l'appui d'un consultant externe. Ce Copil a assuré une analyse technique approfondie des pistes envisageables, en étroite concertation avec les départements, afin de préparer les décisions du Gouvernement.

Au terme de l'examen d'environ 300 propositions, dont certaines émanant des partis politiques, 85 mesures ont été retenues. Celles-ci ont été transmises au Parlement en octobre 2022, avec un ob-

jectif global d'économies pérennes de 34 millions de francs à l'horizon 2026.

Conformément à la procédure, la commission de gestion et des finances (CGF) a été saisie du dossier. Elle s'est organisée en groupes thématiques pour analyser les différents axes d'économies et a mené des auditions ciblées avec divers partenaires afin d'évaluer les mesures de manière éclairée. Ce travail approfondi a permis à la commission de préparer les débats parlementaires et de poser les bases du programme d'économies applicable à la législature.

Le 26 avril 2023, le Parlement a validé les principes du programme, qui visait une correction du Plan financier de 36 millions de francs d'ici 2025, avec un effet décroissant atteignant 26 millions en 2027. Le solde restant à identifier pour atteindre l'objectif initial de 40 millions, soit 14 millions, a été réparti entre la CGF et le Gouvernement.

La mise en œuvre du programme décidé en avril 2023 par le Parlement a fait l'objet d'un suivi rigoureux. Les adaptations légales nécessaires ont été soumises, de manière échelonnée, au Gouvernement et au besoin au Parlement. Grâce à ces efforts, les comptes 2024 ont bénéficié d'un appui structurel de 33 millions, tandis que le budget 2025 intègre des économies estimées à 37 millions. Les objectifs financiers fixés ont ainsi été atteints pour ces deux premiers exercices, confirmant la pertinence et la nécessité du programme tel qu'identifié dès 2021.

Parallèlement au Plan équilibre 22-26, le Parlement a également approuvé en 2023 le lancement du programme Modernisation de l'État. En 2024, un comité de pilotage dirigé par le chancelier d'État et composé du responsable de l'accueil de la ville de Moutier ainsi que des représentants des services transversaux a été constitué et s'est immédiatement mis au travail. En l'absence de secrétaires généraux des départements, le Gouvernement, sur proposition du comité de pilotage, a dû rééchelonner et prioriser ses actions tout en

veillant à développer une démarche structurante et cohérente visant à redéfinir progressivement la gestion publique du canton du Jura.

Celle-ci s'appuie actuellement sur cinq conceptions stratégiques (Prestations et processus, Numérique, Finances, Ressources humaines et Immobilier) et dont les premiers constats et propositions sont mis en œuvre dans le cadre du concept pilote de Guichet unique qui ouvrira ses portes en janvier prochain dans le district de Moutier.

Parallèlement à la poursuite du programme Modernisation de l'État, les services transversaux concernés s'affairent à transformer et compléter les conceptions stratégiques en réelles stratégies gouvernementales assorties de plans d'actions tangibles et mesurables. Les premières stratégies cantonales ont été dévoilées durant l'été 2025.

Face aux nombreux défis actuels et futurs, notamment financiers, organisationnels et technologiques, le Gouvernement entend généraliser et accélérer le programme Modernisation de l'État. Le projet vise à doter l'administration cantonale d'une plus grande autonomie d'action, d'une efficacité renforcée et d'une capacité accrue à réagir rapidement et efficacement aux besoins changeants des citoyens et des entreprises. Les travaux en cours portent notamment sur la pertinence des prestations fournies par l'État, l'efficacité des processus internes, sur leur numérisation ainsi que l'utilisation d'outils comme l'intelligence artificielle.

Si la volonté politique est d'aller vite pour analyser, respectivement supprimer des prestations et revoir les processus, il importe cependant de fixer une démarche méthodologique pour la déployer de manière convergente et systématique au sein de l'administration. Au risque d'être confondu avec un plan d'économie, le programme doit permettre à l'État d'augmenter sa marge de manœuvre par des gains d'efficacité portant sur une réflexion structurelle et organisationnelle à plus long terme. À terme, ces changements doivent amener des gains d'efficacité à même de générer des économies de fonctionnement, attendues à hauteur de 6 millions de francs, notamment en termes de ressources humaines, d'externalisation de tâches ou de coûts de locaux.

Le Gouvernement s'est positionné clairement sur ce qu'il souhaite atteindre à l'horizon 2029. Les objectifs se veulent le plus concrets et mesurables possibles. Trois services prioritaires – Service de la population, Office des poursuites et faillites et Service des contributions – ont intégré le programme en 2024. Il en ressort que plus de 80 % de leurs prestations reposent sur des bases légales fédérales, réduisant ainsi les possibilités d'en supprimer. Toutefois, des gains d'efficience sont possibles par la réorganisation des structures, la numérisation des prestations et des processus, la centralisation de certaines fonctions de support, ou l'externalisation ciblée. La mise en œuvre de différentes initiatives au sein des services pilotes a débuté, mobilisant fortement les collaboratrices et collaborateurs de ces services. En outre, le Centre d'orientation scolaire et professionnelle et de psychologie scolaire et le Service des infrastructures ont rejoint le programme dans le courant de l'année 2025 alors que d'autres services viendront progressivement s'y ajouter dans les mois et années à venir.

Le Gouvernement estime que ce travail en profondeur est essentiel afin de mieux faire correspondre les prestations de l'État aux attentes des citoyens. Il doit également permettre d'augmenter la capacité d'investissement afin d'accélérer le développement du canton. À court terme, une telle réforme nécessitera toutefois d'engager des moyens afin de permettre des gains d'efficience sur la durée. Il s'agit ainsi clairement d'un investissement à consentir pour l'avenir du Canton. Un projet de loi propre à la réforme intégrant son financement sera proposé au Parlement en vue d'une mise en œuvre au début de la prochaine législature. Il sera apprécié de recourir à un fonds ou à une réserve.

Comme il s'agit d'un projet majeur qui dépasse largement l'administration cantonale, le Gouvernement a récemment décidé la constitution d'un conseil consultatif externe afin d'accompagner ce projet. Il est notamment composé de représentants de l'économie, de la société civile, des syndicats et du Conseil consultatif des Jurassiens de l'extérieur.

5. CONCLUSION

Adversité, agilité, engagement : ces trois mots résument avec justesse l'esprit d'une législature menée dans un contexte instable et exigeant. Comme la majorité des États, le canton du Jura a traversé une période jalonnée de crises – pandémie de COVID-19, guerre en Ukraine, tensions migratoires – qui ont bousculé les priorités, mobilisé les ressources et mis à l'épreuve la résilience des institutions. Ces événements ont marqué les premières années de la législature, imposant une adaptation rapide, pragmatique et solidaire.

Face à ces défis, les autorités jurassiennes ont su faire preuve d'agilité. Le Gouvernement a su ajuster les politiques, mobiliser l'administration, soutenir la population et les entreprises, tout en initiant des réformes structurelles. La gestion anticipée de la pénurie d'énergie, les décisions courageuses dans le cadre du Plan équilibre 22–26, ainsi que la conduite de l'accueil de la Ville de Moutier ont exigé un engagement politique et administratif sans faille. Ces démarches ont démontré la capacité du Canton à conjuguer gestion de crise et action stratégique.

Les dernières années de la législature ont été marquées par de nouveaux défis économiques : ralentissement de la conjoncture, incertitudes liées au contexte international, inflation persistante, et pressions financières accrues liées notamment à la non-distribution des bénéfices de la BNS. Ces éléments renforcent la nécessité d'une gouvernance rigoureuse et d'une anticipation continue des équilibres à trouver.

En matière de transition écologique et énergétique, les intentions étaient fortes, mais les ressources humaines et financières disponibles n'ont pas permis de concrétiser pleinement les objectifs fixés. Si certaines actions ont été engagées, notamment autour de la mobilité douce et du Plan Climat, la transition reste encore largement à amplifier pour répondre aux enjeux climatiques de manière structurée et cohérente.

Le Gouvernement se réjouit de pouvoir constater que malgré l'énergie et les ressources consacrées durant ces cinq années pour faire face aux crises, construire le projet d'accueil de Moutier et mettre en œuvre des mesures d'économie, l'administration a pu mener à bien de très nombreux projets, comme en témoigne le présent rapport. Le Gouvernement tient à exprimer sa reconnaissance sincère à l'ensemble des collaboratrices et collaborateurs de l'État, ainsi qu'à ses partenaires institutionnels. Leur engagement, leur sens du service public et leur résilience ont permis de garantir la continuité de l'action publique malgré les contraintes et les tensions. Les efforts consentis, dans un environnement souvent instable, sont à saluer avec gratitude.

En refermant le chapitre de cette législature, le Gouvernement se projette vers l'avenir avec lucidité et détermination. Les défis identifiés en 2021 n'ont pas tous pu être relevés, mais les fondations sont posées. L'ambition d'un Jura plus juste, plus moderne et plus durable reste forte. Dans un monde en profonde mutation, l'adversité doit être vue comme une chance, celle d'initier des réformes, de repenser son fonctionnement, de définir de nouvelles ambitions pour le canton du Jura. L'intégration de Moutier et de sa population dès 2026, la poursuite du programme Modernisation de l'État et le projet de redéploiement des structures communales offrent la perspective d'imaginer un canton du Jura renouvelé. Les autorités cantonales devront continuer à s'engager dans ce sens.

6. ANNEXES

Mesures du programme de législature



Vivre ensemble

AXE 1

L'État renforce la communauté et le pouvoir d'agré de chacun

- **Renforcer l'animation jeunesse à l'échelle du canton**

 Non démarré

Le projet de mise en place d'une animation jeunesse itinérante à l'échelle du canton n'a pas pu être concrétisé, en raison d'un manque de ressources financières.

- **Soutenir les réseaux d'entraide informels et de solidarité et appui aux proches aidants**

 Mis en œuvre

Dans le cadre du soutien aux proches aidants, plusieurs mesures concrètes ont été mises en place. Un groupe de soutien destiné aux jeunes proches aidants a été constitué et une formation spécifique leur a été proposée. Les « Cafés proches aidants » ont été déployés dans les trois districts, permettant de renforcer le lien social et l'accompagnement de proximité. La communication a été intensifiée à travers des stands d'information et une meilleure visibilité des ressources existantes. Le groupe « Ressources Proches Aidants » a été renforcé et le plan d'action cantonal a été progressivement mis en œuvre, notamment

par la reconnaissance du rôle des proches aidants, l'organisation de tables rondes et de projections-débats. Le Canton a également poursuivi son engagement au sein du groupe intercantonal des proches aidants et a contribué activement à la Journée nationale qui leur est dédiée.

- **Améliorer le dispositif d'aide sociale, en partenariat avec les communes**

 En cours

Un projet de révision de la loi sur l'action sociale, visant à optimiser le processus d'octroi de l'aide sociale, est quasiment abouti. Il sera prochainement transmis au Gouvernement et mis en consultation, notamment auprès des communes jurassiennes.

- **Diversifier les modalités de participation de toutes les catégories de la population à la vie sociale ainsi qu'aux processus politiques et administratifs**

 En cours

Plusieurs actions ont été engagées pour favoriser la participation de toutes les catégories de la population à la vie sociale. Une étude a été lancée afin d'analyser la situation du bénévolat dans le Jura, ses réalités et ses défis. La plateforme Oxyjeunes a été activée pour mieux cerner les besoins des jeunes et encourager leur engagement. Le Prix Jeunesse a été maintenu et la Commission consultative en matière de politique jeunesse a été réactivée. La politique jeunesse a également été déployée au niveau communal, notamment à travers un renforcement des liens avec les communes et l'organisation des « Journées pour ta Commune ». D'autres mesures participatives ont été mises en œuvre, telles que l'attribution du label « Commune en santé » et le déploiement d'actions dans le cadre du Programme d'intégration cantonal (primo-information, semaine d'actions contre le racisme, soutien à la petite enfance, lutte contre les discriminations).

- **Mettre en œuvre l'Agenda Intégration Suisse**



En collaboration avec l'Association jurassienne d'accueil des migrants et d'autres prestataires, notamment AvenirFormation, le processus d'accueil et de prise en charge des personnes migrantes a été adapté aux exigences de l'Agenda Intégration Suisse. L'intégration professionnelle de la population migrante progresse de manière continue depuis plusieurs années, témoignant de l'efficacité des mesures mises en place.

- **Faire adopter la loi en matière de lutte contre la violence domestique**



Le projet de loi a été mené jusqu'à la phase de consultation en 2023. Toutefois, sa mise en œuvre concrète s'est heurtée à plusieurs défis, notamment en raison de ressources financières limitées dans le contexte budgétaire actuel de l'État jurassien. Le projet a été relancé et poursuit son cheminement en vue d'une transmission au Parlement à la toute fin de la législature.

AXE 2

L'État s'engage pour la promotion de la santé

- **Mettre en œuvre des actions de promotion de la santé, notamment la promotion d'activités de mobilité et l'éducation positive à la santé**



Le label « Communes en santé » contribue activement à la promotion de la santé des citoyens au niveau local. Les communes sont encouragées à recenser et développer des actions en faveur du bien-être de la population, en particulier dans le domaine de la mobilité active, en complément des initiatives menées à l'échelle cantonale. Par ailleurs, et notamment dans la suite des conséquences de la pandémie de COVID-19, une attention particulière est portée à la santé des enfants et des jeunes, à travers plusieurs actions : la campagne Santépsy Ados Jura, les prestations de santé scolaire assurées par les infirmières scolaires ainsi que le renforcement des messages liés à une alimentation saine par le biais des cours d'éducation nutritionnelle.

- **Mettre en place le Réseau santé mentale et développer la prévention des troubles psychiques et l'intégration des citoyennes et citoyens souffrant de tels troubles**



La promotion de la santé mentale a été notamment assurée à travers la campagne santépsy.ch, menée conjointement par les cantons latins. Malgré un ralentissement de certaines actions en raison du manque de personnel, le réseau a pu être maintenu. Il continue de fonctionner, préservant les liens entre partenaires et assurant la continuité des démarches engagées.

AXE 3

L'école renforce la citoyenneté

- **Mettre en place le Plan d'action numérique au sein de l'école jurassienne**



Le déploiement du plan d'action numérique progresse de manière significative au sein de l'école jurassienne. Désormais, l'ensemble des établissements scolaires bénéficie d'une connexion internet de qualité, sécurisée au niveau cantonal. Un environnement numérique d'enseignement harmonisé a été mis en place sur l'ensemble du territoire, reposant sur des plateformes logicielles communes, et réunissant enseignants et élèves, du premier cycle jusqu'à la fin du secondaire II. Une adresse de courriel unifiée (edu.jura.ch) a été attribuée à tous les élèves et enseignants de l'école obligatoire et sa généralisation aux divisions du CEJEF est prévue d'ici l'été 2026.

En matière pédagogique, la première volée d'élèves ayant suivi durant quatre ans les cours d'éducation numérique a terminé la 10^e année en juillet 2025. L'enseignement des compétences numériques est désormais généralisé à toutes les divisions depuis l'été 2025, bien qu'il ait déjà été intégré progressivement dans la plupart des formations antérieurement.

Concernant l'équipement, les divisions ont favorisé l'intégration des appareils privés (approche BYOD / AVEC). À ce jour, près de 60 % des étudiants et apprentis utilisent leur propre matériel en classe, en bénéficiant d'un réseau wifi professionnel sécurisé. Dans le cadre de l'école obligatoire, des subventions cantonales totalisant 550'000 francs ont été attribuées aux communes, leur permettant de garantir un niveau d'équipement informatique

adapté aux besoins de l'enseignement du numérique. Un important travail de formation continue a été réalisé pour former le corps enseignant, sur la base du référentiel romand de compétences. Des formations obligatoires ont été complétées par plus d'une centaine de modules thématiques, afin d'accompagner au mieux les enseignants dans cette transition. L'encadrement technique a également été renforcé. Les services de l'enseignement et de la formation postobligatoire disposent désormais chacun d'un centre de compétences chargé de gérer les ressources, de piloter les projets numériques, de conseiller les directions, ainsi que de former et soutenir les responsables numériques dans les écoles. Enfin, le Plan d'action numérique intègre plusieurs mesures destinées à améliorer l'organisation administrative des établissements scolaires, notamment par la numérisation de la gestion des élèves, des horaires et du calcul des pensums des enseignants.

- **Promouvoir des programmes et outils pédagogiques pour une école égalitaire**



Mis en œuvre

L'ensemble du corps enseignant a participé à un cycle de conférences animé par une spécialiste des questions de mixité et d'égalité à l'école. Ces conférences, organisées en février 2024, avaient pour objectif de sensibiliser les enseignants à la mise en œuvre d'une pédagogie véritablement égalitaire. Parallèlement, chaque établissement scolaire a été invité à choisir, parmi un panel d'activités proposées, un projet à déployer dans l'ensemble des groupes-classes. Ces projets se sont déroulés durant le second semestre de l'année scolaire 2022-2023 et tout au long de l'année 2023-2024.

Selon les orientations retenues, les élèves ont, entre autres, travaillé avec les moyens d'enseignement « École de l'égalité », assisté à des spectacles et expositions abordant les thématiques de l'égalité, participé à des animations sur les stéréotypes de genre, conçu une exposition sur les liens entre métiers et genres, ou encore organisé des portes ouvertes pour présenter les travaux réalisés en classe. Chaque établissement a ainsi développé un projet spécifique visant à promouvoir la notion d'égalité au sein de l'école.

AXE 4

L'État réfléchit aux conditions-cadres de l'emploi dans une optique transversale

- **Adapter les conditions-cadres au marché de l'emploi actuel et futur**



Un projet-pilote mené par l'ORP et financé par le SECO a été lancé dans le but d'améliorer les chances de réinsertion professionnelle des demandeurs d'emploi les plus éloignés du marché du travail. Il est en cours jusqu'au 30 juin 2026. Une évaluation indépendante, confiée à un partenaire externe, permettra d'en mesurer les résultats et de déterminer l'opportunité d'une pérennisation. En parallèle, le Parc d'innovation collabore étroitement avec l'École technique dans le domaine de l'industrie 4.0 et la promotion du savoir-faire industriel jurassien auprès des jeunes, à travers des événements. Le site du Switzerland Innovation Park (SIP) soutient également la collaboration entre la recherche et l'industrie, dans le but de favoriser le recrutement de jeunes talents au sein des entreprises.

- **Encourager la formation continue, notamment dans le domaine du numérique, à travers des actions concrètes visant à la fois les entreprises et les salariés**



Le programme « Simplement Mieux », axé sur le développement des compétences de base, a pour objectif d'améliorer l'employabilité des adultes, qu'ils soient salariés ou non.

Entre 2021 et 2024, plus de 450 personnes ont suivi des cours en compétences de base (lecture-écriture, calcul de la vie courante et TIC). En parallèle, des actions de communication et de sensibilisation à la thématique des compétences de base ont été mises en place. Le programme est reconduit pour la période 2025-2028, avec comme priorité l'amélioration de son accessibilité afin d'atteindre un public encore plus large. Le programme « Simplement Mieux... au travail » permet aux entreprises de proposer des cours subventionnés en compétences de base à leurs employés. Entre 2021 et 2024, une dizaine d'entreprises ont manifesté leur intérêt, aboutissant à la mise en place d'environ dix formations. Pour la période 2025-2028, des actions de sensibilisation ciblées auprès des faïtières professionnelles sont prévues afin d'amplifier la participation des entreprises.

- **Faire adopter les modifications législatives visant à réaliser l'égalité salariale et assurer leur mise en œuvre**



Les dispositions adoptées par le Parlement le 5 septembre 2023 seront complètement mises en vigueur le 1^{er} octobre 2025.

- **Ajuster les structures d'accueil aux besoins des parents, en particulier pour les écoliers**



Des réflexions sont en cours pour favoriser l'optimisation de l'utilisation des places en structures d'accueil, en particulier pour les écoliers (c'est-à-dire avant/après l'école et sur le temps de midi). Sur dépôt de projets de la part des communes, environ 60 places supplémentaires pour les écoliers ont été créées dans le courant de la législature.

AXE 5

L'innovation est favorisée

- **Renforcer le rôle de la HE-Arc en tant que partenaire-clé, notamment via l'implantation d'un site de la HE-Arc au sein du SIP**

 En cours

La HE-Arc est présente sur le site jurassien du Parc suisse de l'innovation (SIP) depuis son ouverture en octobre 2019. Elle s'est imposée comme un acteur incontournable de l'écosystème de l'innovation dans le canton. Elle collabore activement avec plusieurs entreprises locales à travers des projets appliqués, renforçant ainsi les liens entre recherche et tissu économique. Par ailleurs, une start-up issue de la HE-Arc, spécialisée dans les technologies médicales (medtech), s'est implantée sur le site jurassien du Parc de l'innovation.

- **Développer un lien accru entre le SIP et l'économie jurassienne, en particulier en favorisant l'implantation d'accélérateurs d'innovation**

 En cours

Deux accélérateurs dédiés aux technologies médicales et à l'industrie 4.0 ont été mis en place sur le site du SIP. Ces dispositifs visent à favoriser l'émergence de projets innovants en créant des synergies entre la recherche et les entreprises. Par ailleurs, le SIP accueille depuis 2023 un représentant du CSEM, renforçant ainsi les passerelles entre l'expertise technologique nationale et les besoins de l'économie régionale. Enfin, en 2025, c'est une représentation permanente du Domaine des EPF qui s'installera au SIP assurant des synergies avec les entreprises mais aussi afin d'encourager la réalisation de stages d'étudiants au sein des entreprises jurassiennes.

AXE 6

La culture et le patrimoine sont mis en valeur

- **Inscrire durablement le Théâtre du Jura dans le paysage culturel jurassien et régional**



Le Théâtre du Jura a trouvé son rythme de croisière et a su fidéliser un public varié, s'imposant comme un acteur central de la scène culturelle jurassienne et au-delà.

- **Mettre sur pied l'Exposition Jura 2024**



L'Office cantonal de la culture (OCC) a joué un rôle clé dans la mise en œuvre de l'exposition multisites Jura-24 organisée à l'occasion du cinquantième de l'entrée en souveraineté, en assurant la responsabilité de trois des quatre sites. Le secrétariat de l'OCC a également soutenu activement l'association organisatrice. L'événement a rencontré un franc succès, attirant plus de 20'000 visiteurs sur les différents sites et lors des balades proposées.

- **Ouvrir le Centre de recherches et de conservation des collections**



La section archéologie et paléontologie ainsi que JURASSICA ont emménagé dans le nouveau Centre de recherches et de conservation des collections (CRC) en octobre 2024. Le CRC a été officiellement inauguré le 14 février 2025, marquant une étape importante pour la conservation et la valorisation du patrimoine scientifique et culturel jurassien.

Dans un cadre de vie durable

AXE 1

La protection du climat et l'adaptation au changement climatique sont au cœur des politiques sectorielles

- **Elaborer le Plan Climat et mettre en œuvre ses différentes mesures**



Le Plan Climat a été publié et les premières mesures ont été lancées, bien que leur mise en œuvre progresse à un rythme plus modéré en raison de contraintes financières. Certaines actions en lien avec l'économie circulaire sont néanmoins déjà pleinement déployées. Un groupe de suivi impliquant les responsables des services les plus concernés s'est réuni afin de discuter des orientations stratégiques pour les prochaines années.

- **Concrétiser les mesures du plan de gestion des déchets ayant trait à l'économie circulaire**



Un premier appel à projets a été lancé en 2025. Par ailleurs, la modification de la loi sur la gestion des déchets et la protection de l'environnement, intégrant désormais l'économie circulaire, est entrée en vigueur en février 2025. Une directive sur les matériaux durables, visant à favoriser l'utilisation de matériaux recyclés dans les chantiers publics, a été adoptée. En parallèle, une étude est en cours pour la création d'un centre de collecte destiné à limiter le gaspillage alimentaire suite à un mandat lancé fin 2024.

- **Augmenter la part modale des transports publics, notamment au travers de l'augmentation de l'offre prévue sur le réseau de bus**



L'objectif fixé dans le programme de législature est de porter la part modale des transports publics à 25 % d'ici 2030. Cet objectif sera évalué à l'occasion du micro-recensement mobilité prévu la même année. À ce stade, on observe déjà une nette progression de la fréquentation des transports publics jurassiens par rapport à 2019, dernière année de référence avant la pandémie de COVID-19. Entre 2019 et 2023, le nombre de passagers (hors ligne Bâle-Delémont) a augmenté de 9,5 %, atteignant 9,23 millions de trajets contre 8,43 millions auparavant.

Plusieurs mesures concrètes ont été mises en œuvre durant la législature pour encourager le transfert modal. Le réseau de bus MOBIJU a été lancé en décembre 2021, à la suite de la plus importante mise au concours de lignes de bus jamais réalisée en Suisse, permettant une amélioration significative de l'offre. Par ailleurs, une structure de promotion des transports publics a été créée au niveau cantonal, en regroupant les moyens des trois

entreprises concessionnaires (CFF, CarPostal et CJ) – une première en Suisse.

Des investissements notables ont également été réalisés dans les infrastructures, notamment avec la réfection de la ligne ferroviaire Porrentruy–Bonfol et des gares d’Alle, Vendlincourt et Bonfol. Le canton du Jura s’est en outre engagé dans le lancement d’une étude d’avant-projet pour la création d’une liaison de mobilité douce entre la gare de Glovelier et la zone d’activités microrégionale.

- **Obtenir le financement fédéral pour la réalisation de la nouvelle liaison ferroviaire La Chaux-de-Fonds – Delémont (ArcExpress)**



Le projet ArcExpress vise à améliorer significativement les temps de parcours entre La Chaux-de-Fonds, les Franches-Montagnes, Glovelier, ainsi que Delémont et Porrentruy. Bien que le financement de cette infrastructure n’ait pas été retenu par la Confédération dans le cadre de l’étape 2035 du Programme de développement stratégique de l’infrastructure ferroviaire (PRODES), des avancées ont tout de même été enregistrées. La Confédération a accepté de financer les études préliminaires actuellement en cours. Les démarches se poursuivent activement afin d’inscrire le projet dans un prochain arrêté fédéral. À cet effet, l’association ArcExpress a été constituée pour porter et soutenir cette initiative auprès des autorités fédérales et renforcer la mobilisation régionale.

- **Etendre la desserte ferroviaire jusqu’à Belfort-ville et proposer une offre attractive pour les pendulaires, et tous les utilisateurs et utilisatrices potentiels entre Belfort, la gare TGV, Porrentruy, Delémont, Moutier et Bienne**



Le canton du Jura a consacré d’importants efforts au projet Convergence 2026, qui visait à établir une liaison ferroviaire directe entre Belfort et Delémont. Toutefois, la Région Bourgogne-Franche-Comté a mis un terme à cette ambition en décidant que, dès décembre 2025, tous les trains auront leur terminus à Delle. Le Gouvernement jurassien a vivement regretté cette décision unilatérale, incompatible avec les objectifs transfrontaliers initiaux. Face à cette situation, le canton du Jura a réagi rapidement en réorientant sa stratégie pour renforcer sa desserte ferroviaire interne. Ainsi, dès décembre 2025, un nouveau concept en Y sera mis en œuvre entre Delémont et Porrentruy, respectivement Delle et Bonfol. Deux trains par heure circuleront entre Porrentruy et Delle/Bonfol (hors soirées) et certains trains circuleront sans changement entre Bonfol et Delémont, une première. Dans le même temps, le Jura retrouvera une liaison directe vers Lausanne à raison d’un train par heure. Cette amélioration coïncidera avec l’introduction de la cadence à la demi-heure sur le réseau grandes lignes entre Bâle, Delémont, Moutier et Bienne, renforçant ainsi l’intégration du Jura dans le réseau ferroviaire national.

- **Développer les plans de mobilité, en particulier celui de l'administration cantonale**



Le plan de mobilité de l'administration cantonale est entré en vigueur en 2023. Il prévoit plusieurs mesures concrètes visant à encourager l'usage des transports publics et de la mobilité douce, tout en limitant le recours à la voiture individuelle. Parmi ces mesures figurent notamment des contributions financières pour les abonnements de transports publics ainsi que l'introduction du stationnement payant sur les parkings de l'État.

Certaines mesures s'inscrivent également dans une perspective pluriannuelle, comme l'amélioration progressive des infrastructures cyclables. Le plan commence déjà à porter ses fruits : en 2024, 250 collaborateurs de l'État ont bénéficié d'une contribution pour l'achat d'un abonnement de transports publics, contre seulement 90 en 2022, avant l'introduction du plan.

Plus largement, les plans de mobilité d'entreprise se multiplient dans le canton, portés en partie par les exigences en matière d'aménagement du territoire. En 2024, 30 entreprises avaient conclu un contrat de partenariat avec la communauté tarifaire Vagabond, permettant à leurs employés d'accéder au JobAbo, un abonnement subventionné pour les trajets domicile-travail.

- **Se coordonner avec les cantons voisins et obtenir l'inscription du financement fédéral pour une nouvelle liaison routière N18 moderne et rapide entre Delémont et Bâle**



L'étude de corridor menée par l'Office fédéral des routes (OFROU) a été achevée fin 2024. Certaines mesures issues de cette étude seront intégrées dans le Programme de développement stratégique de l'infrastructure routière (PRODES) 2026. Toutefois, les solutions retenues pour la portion jurassienne du tracé ne répondent que partiellement aux attentes du canton. Les échanges avec la Confédération et les cantons voisins se poursuivent afin d'aboutir à une solution cohérente et pleinement satisfaisante pour l'ensemble du corridor entre Delémont et Bâle.

AXE 2

Les atouts naturels sont mis en valeur

- **Elaborer une stratégie cantonale pour la biodiversité**



Le cœur de la future stratégie cantonale réside dans la planification de l'infrastructure écologique, actuellement en cours et dont la finalisation est prévue pour fin 2025. Cette étape essentielle permettra ensuite de développer les autres volets de la stratégie, en s'appuyant notamment sur les expériences et les bonnes pratiques déjà mises en œuvre dans d'autres cantons. La stratégie complète devrait être rédigée et soumise au Gouvernement jurassien à l'horizon 2026–2027.

- **Revitaliser les tourbières de la Gruère et du Prédame**



Les projets de revitalisation des tourbières de la Gruère et du Prédame ont connu des retards en raison d'un manque de ressources. Grâce au soutien de la Confédération, l'engagement temporaire d'une personne dédiée a permis de relancer ces démarches. La revitalisation de la tourbière du Prédame sera achevée d'ici fin 2025, tandis que les travaux à la Gruère, qui représentent un investissement de plus de 5 millions de francs, ont repris en 2024 et se poursuivront jusqu'en 2027. Ces travaux bénéficient d'un large apport financier non seulement de la Confédération mais également de tiers, dont le fonds de loterie du canton de Bâle-Ville. Au-delà de la préservation des milieux naturels, ces efforts contribuent également à la biodiversité régionale. On observe

ainsi le retour progressif de plusieurs espèces emblématiques, telles que le cerf, le loup, le castor ou encore l'aigle royal, témoignant des effets positifs de ces interventions sur les écosystèmes.

- **Mettre en service et suivre l'efficacité des deux stations de traitement des micropolluants dans les eaux usées (Porrentruy et Soyhières)**



Les deux stations de traitement des micropolluants, SEDE (Soyhières) et SEPE (Porrentruy), sont désormais opérationnelles. Leur efficacité est régulièrement suivie, avec notamment une campagne PFAS (substances per- et polyfluoroalkylées) menée en 2024 pour évaluer l'impact des technologies de charbon actif et d'ozonation sur la réduction de ces contaminants.

- **Réaliser un centre d'accueil et améliorer l'accès au site pour les visiteurs de l'Étang de la Gruère**



Le projet de plan spécial pour le site de l'Étang de la Gruère est actuellement en phase de finalisation. La procédure d'approbation a débuté en 2025, avec la phase d'examen préalable, suivie du dépôt public qui interviendra en 2026, avant l'adoption par le Gouvernement. Une fois approuvé, le projet permettra de renforcer l'accueil des visiteurs et d'améliorer l'accès au site naturel.

- **Valoriser le site touristique de Saint-Ursanne**



Les fouilles archéologiques sur le site de Saint-Ursanne ont été achevées en 2021 et les études scientifiques associées sont toujours en cours. Elles seront prochainement publiées. Plusieurs projets de mise en valeur du patrimoine bâti ont été soutenus par la section des monuments historiques, tandis que la section d'archéologie et de paléontologie a organisé plusieurs rencontres avec les autorités locales et Jura Tourisme pour mettre en avant les vestiges. Du côté touristique, les initiatives lancées par la commune, en collaboration avec Jura Tourisme, ont continué en 2024. De nouvelles mesures de valorisation seront introduites en 2025. À noter que Saint-Ursanne a obtenu en 2023 le prestigieux label « Best Tourism Villages » décerné par l'Organisation mondiale du tourisme.

- **Pérenniser une infrastructure attractive pour le tourisme et les loisirs doux**



Les contrats de prestations avec Jura Rando, l'AREF (Association Réseau Equestre Jura et environs) et l'AJSF (Association Jura Ski de Fond) ont été renouvelés, garantissant ainsi l'entretien des réseaux de mobilité douce. Le développement de l'offre de loisirs prend en compte la durabilité, qui constitue une condition essentielle pour l'octroi de soutien financier de l'État. Ce critère est vérifié par Jura Tourisme et d'autres partenaires tels que le PNRD (Parc naturel régional du Doubs). D'autre part, un plan sectoriel pour le VTT est en cours de finalisation. Il définira les conditions-cadres nécessaires au développement coordonné d'un réseau de pistes pour la pratique du VTT de descente.

AXE 3

Une contribution importante de l'agriculture et de la sylviculture

- **Établir un Centre d'excellence et de compétences pour le développement de systèmes agroécologiques durables dans l'Arc jurassien dans un contexte de changement climatique (UNINE-FRI)**



Le développement de ce centre a principalement été porté en collaboration avec la Fondation rurale interjurassienne (FRI). La conception et la mise en œuvre du projet ont permis d'assurer l'implication de l'Université de Neuchâtel (UNINE). Le centre vise à renforcer les connaissances et les compétences en agroécologie, un enjeu majeur dans un contexte de changement climatique.

- **Former des actrices et acteurs dans l'artisanat et le commerce local**



La Fondation rurale interjurassienne (FRI) assure la coordination de cette action, notamment par le biais de projets de transformation et de commercialisation de produits locaux. Un exemple concret est le projet Créalait, porté par l'association du même nom, qui a abouti à l'ouverture d'une nouvelle fromagerie à Develier et d'un magasin à Courtételle en 2025. Ce projet illustre la volonté de renforcer les circuits courts, de valoriser le savoir-faire local et de transformer les matières premières agricoles sur le territoire jurassien, afin de maintenir la valeur ajoutée dans la région.

- **Améliorer les structures agricoles et encourager le renouvellement des outils de production et de transformation**



Durant la législature, trois nouveaux projets de remaniement parcellaire (RP) ont été lancés, dont deux de grande envergure en Ajoie, couvrant plus de 3'500 hectares répartis sur deux communes. Il s'agit des plus vastes projets de RP actuellement en cours en Suisse. Des séances d'information sont toujours en cours en vue de nouveaux projets. Parallèlement, plusieurs constructions rurales ont été réalisées, permettant aux agriculteurs de moderniser leurs infrastructures et de renouveler leurs outils de production et de transformation. Des investissements de 30 à 45 millions ont été réalisés. La plupart de ces travaux ont été réalisés par des entreprises jurassiennes.

- **Poursuivre la stratégie de gestion de la crise forestière et promouvoir une sylviculture plus fine auprès des propriétaires**



La stratégie de gestion de la crise forestière s'est poursuivie au cours de la législature, avec la mise en œuvre de plusieurs mesures concrètes. Un inventaire forestier par télédétection a été réalisé et diverses formations continues ont été proposées aux gardes forestiers. Une notice de sylviculture adaptative a été élaborée et présentée lors d'une journée sur le terrain, organisée en collaboration avec ForêtJura. Les soutiens financiers aux propriétaires ont été renforcés, avec des moyens supplémentaires pour les mesures existantes (prise en charge des dégâts, soins, éclaircies de stabilisation) et l'introduction de nouvelles aides (coupes de sécurité, essences résilientes au climat). Les réflexions sur l'évolution des pratiques sylvicoles et de l'aménagement forestier ont été amorcées et se poursuivront. L'ensemble de ces démarches sera structuré dans un plan d'action visant à adapter durablement les forêts jurassiennes au changement climatique.

- **Réviser la législation cantonale sur les forêts**



Après un ralentissement dû à la gestion prioritaire de la crise forestière, les travaux de révision de la législation cantonale sur les forêts ont repris en 2024. Un groupe de discussion réunissant des représentants des propriétaires forestiers et du personnel du secteur a été constitué. Il vise à faire émerger une vision partagée sur l'évolution souhaitée des structures de gestion forestière, afin de mieux répondre aux défis auxquels la filière est confrontée.

Dans un État qui se consolide

AXE 1

Une démarche est entreprise pour garantir la maîtrise des finances publiques

- **Mettre en place des mesures permettant de retrouver l'équilibre budgétaire**



En cours

Le programme d'économie du Plan équilibre 22–26 intègre un ensemble de mesures temporaires. La recherche de nouvelles mesures durables est menée conjointement par le Gouvernement et la commission de gestion et des finances (CGF). L'objectif fixé par le Parlement est de réaliser des économies durables à hauteur de 40 millions de francs.

- **Définir des mesures transitoires jusqu'au retour à l'équilibre**



Mis en œuvre

La mise en œuvre du Plan équilibre 22–26 a déjà permis de générer environ 37 millions d'économies dans le cadre du budget 2025.

AXE 2

Les prestations délivrées correspondent aux attentes

- **Analyser et prioriser les prestations délivrées par l'Etat afin de faire les choix nécessaires**



En cours

Dans le cadre du projet de Plan équilibre 22–26, le Parlement a validé le lancement du programme de Modernisation de l'État qui vise à une analyse des prestations de l'État et une optimisation des processus (cf. chapitre 4.4). Plusieurs services ont déjà fait l'objet d'analyses par une équipe dédiée. Le programme doit déployer ses effets jusqu'en 2029.

AXE 3

Les contacts numériques sont favorisés

- **Poursuivre la numérisation des services de l'Etat selon un cadre de transformation précis**



La numérisation des services de l'État progresse selon une stratégie clairement définie. Le Gouvernement a validé un cadre de transformation numérique qui fixe une vision cohérente et ambitieuse pour moderniser l'administration publique. Ce cadre a permis le développement et le déploiement d'éléments fondamentaux, notamment des services de base destinés à soutenir l'automatisation et l'optimisation des processus internes. Plusieurs projets concrets ont ainsi été réalisés, intégrant pleinement les outils et principes définis, avec pour objectif d'améliorer l'efficacité de l'action publique, de simplifier l'accès aux démarches pour les usagers et d'élever la qualité des prestations fournies.

- **Ajouter de nouvelles prestations sur le Guichet virtuel**



Le développement du Guichet virtuel a connu une nette accélération avec la mise en ligne d'une quarantaine de nouvelles prestations, accompagnée de la modernisation de plusieurs services existants. Parmi les évolutions, le service JURAC du guichet virtuel permet désormais le dépôt et le traitement électroniques des demandes de permis de construire. Depuis le 1^{er} juillet 2021, tous les dossiers doivent être soumis via cette application, facilitant ainsi leur traitement. Cette dynamique a contribué à une forte progres-

sion de la fréquentation, avec plus de 20'000 nouveaux utilisateurs enregistrés, portant leur nombre total à 35'000. Parallèlement, l'intégration de services externes tels que l'eFacture ou de nouveaux moyens de paiement renforce la continuité numérique et améliore l'expérience utilisateur. Une révision partielle de la loi sur le Guichet virtuel sécurisé a également été menée à bien, tout comme le lancement du projet « Cyberadministration Canton-Communes », qui vise à assurer un développement coordonné de la cyberadministration à l'échelle cantonale. Ces avancées s'inscrivent dans une coopération renforcée avec d'autres cantons au sein de l'association iGovPortal.ch, soutenue par l'Administration numérique suisse (ANS) et codirigée par les cantons du Jura et de Fribourg.

- **Accompagner les citoyennes et citoyens afin de limiter la fracture numérique**



Afin de limiter la fracture numérique et de garantir un accès équitable aux services en ligne, plusieurs actions concrètes ont été entreprises. Un projet pilote innovant, soutenu par un financement privé, a permis l'installation de bornes interactives dans les communes, offrant un accompagnement de proximité aux citoyens. En parallèle, une collaboration avec La Poste a été engagée pour proposer un soutien personnalisé à l'utilisation des services numériques de l'État. Des conférences et ateliers ont été organisés avec des partenaires sociaux, comme Caritas, afin de sensibiliser et former les publics les plus vulnérables. Les directives encadrant le développement des prestations en ligne ont également été adaptées pour renforcer leur accessibilité. Enfin, un partenariat avec Caritas a permis de recycler les postes de travail de l'administration au profit de personnes disposant de moyens limités, favorisant ainsi leur inclusion numérique.

- **Améliorer la confiance dans les services numériques délivrés par l'État**



La stratégie cantonale de cybersécurité a été validée par le Gouvernement, avec pour objectif de protéger les institutions publiques jurassiennes contre les menaces numériques. Pour améliorer la fiabilité des documents officiels, le QR Code Certus a été intégré aux attestations émises par l'État, offrant ainsi une sécurité renforcée grâce à des sceaux numériques validés par la blockchain. Des audits de sécurité réguliers sont réalisés sur le Système d'Information (SI) de l'État, incluant des tests de pénétration (hacking éthique) pour identifier et corriger les vulnérabilités. Enfin, des évaluations de sécurité sont menées selon la norme internationale NIST, permettant d'améliorer continuellement la cybersécurité du SI de l'État, conformément aux meilleures pratiques mondiales.

AXE 4

La politique des ressources humaines est modernisée

- **Développer des programmes de formation ciblés sur la base de compétences-clés identifiées**



Au cours de cette législature, la formation continue est devenue une composante essentielle du Service des ressources humaines pour répondre aux défis croissants du développement des compétences. D'une part, un soutien est offert aux collaborateurs souhaitant suivre des formations externes, telles qu'un brevet fédéral ou un Certificate of Advanced Studies (CAS), afin de favoriser leur perfectionnement professionnel. D'autre part, un programme annuel de formation continue propose divers modules portant sur des thématiques essentielles à une administration publique moderne, animés par des experts externes ou des spécialistes internes. Ces réflexions sont structurées autour de référentiels de compétences, permettant la création de parcours métier sur mesure. Ainsi, un parcours spécifique a été mis en place pour les responsables d'équipe, visant à développer leurs compétences managériales et à instaurer une culture commune en gestion des ressources humaines au sein de l'administration cantonale. Ce programme permet également aux participants de rester en réseau après les formations grâce à une communauté de responsables d'équipe.

- **Encourager les nouveaux modèles d'organisation du travail (p.ex. partage de poste, espaces partagés, souplesse des horaires)**



Le Canton soutient activement la mise en place de nouveaux modèles d'organisation du travail pour répondre aux attentes des collaborateurs et améliorer la flexibilité. Parmi les initiatives encouragées, on retrouve la flexibilisation des horaires, le télétravail (avec plus de 400 collaborateurs ayant signé une convention), ainsi que la mise à disposition d'espaces de travail partagés sur trois sites, un par district. Par ailleurs, des fonctions partagées sont expérimentées, notamment pour des postes de cadres (actuellement trois situations en vigueur). Le temps partiel et les horaires à la carte sont également proposés, avec environ 55 bénéficiaires par an pour ces derniers. De plus, la possibilité de compenser les heures supplémentaires par des congés est un élément clé de cette démarche visant à favoriser un équilibre entre vie professionnelle et personnelle.

- **Renforcer l'efficacité collective des activités**



Les enjeux en termes de transversalité et de coordination au sein de l'administration mais aussi avec les autres collectivités publiques, et notamment les communes, ont été intégrés dans le programme de Modernisation de l'État et celui de Redéploiement des structures communales. Les réflexions en termes d'organisation sont en cours.

AXE 5

La poursuite pénale est optimisée

- **Construire un bâtiment pour le Ministère public et la Police cantonale**



En raison des contraintes budgétaires et d'un arbitrage dans les priorités, le Gouvernement a décidé de renoncer à ce projet pour les deux prochaines législatures.

- **Poursuivre les études de planification pour la construction du nouvel établissement pénitentiaire**



Les études se sont poursuivies avec une analyse approfondie de différentes variantes de nouvel établissement pénitentiaire. Il s'est avéré que la parcelle initialement envisagée ne répondait pas aux besoins. Une analyse interne a été menée pour identifier d'autres emplacements. Cette analyse a permis de synthétiser les critères essentiels et a démontré qu'une étude de localisation était indispensable, comme première phase avant l'étude de faisabilité. Cette étude de localisation a été confiée à un mandataire externe spécialisé et est en cours de finalisation. En parallèle, une analyse approfondie des besoins, intégrant le transfert de la ville de Moutier, a été effectuée afin d'actualiser le programme des locaux. L'étude de faisabilité pourra ensuite débiter.

AXE 6

L'État renforce sa collaboration avec les communes

- **Intensifier le développement des processus de communication avec les corporations de droit public et de formation des élues et élus et employés et employés communaux**



La communication avec les communes a été significativement renforcée au cours de la législature. La lettre d'information aux communes a connu un développement notable en termes de diffusion, avec 16 éditions publiées entre 2021 et 2025 et un rythme de parution de quatre infolettres par année atteint dès 2023. Cette démarche s'est accompagnée d'échanges réguliers par courriel et d'interventions lors des assemblées de l'AJC. Les élus communaux ont également été formés dans le cadre des cérémonies de promesse solennelle organisées en 2023, 2024 et 2025. En parallèle, un guide d'information à l'intention des élus et employés communaux a été mis en ligne en juin 2023 et est actualisé au besoin. Des cours de début de législature ont été proposés dans les trois districts au printemps 2023, marquant une volonté d'accompagnement dès l'entrée en fonction. Une séance annuelle d'information à destination

des caissiers communaux est également organisée en collaboration avec l'Association jurassienne des employés d'administration et la Commission des administrateurs financiers des communes. Enfin, un cours spécifique consacré aux finances publiques a été intégré au programme d'AvenirFormation à partir de l'automne 2024. L'ensemble de ces actions est complété par la diffusion continue de documents d'information et de directives via le site Internet du Délégué aux affaires communales.

- **Reprendre le projet RPT-JU de manière sectorielle d'entente avec l'AJC**



Les discussions relatives à une révision sectorielle de la répartition des tâches entre l'État et les communes ont repris en décembre 2024. Ce projet se concrétisera dans le cadre de la mise en œuvre du redéploiement des structures communales, tel que recommandé par les mandataires dans leur rapport remis en septembre 2024 et proposé par le Gouvernement en collaboration avec l'AJC.

- **Adopter un nouveau concept de fusion de communes**



Dans le cadre de la mise en œuvre du projet de redéploiement des structures communales, le comité de l'AJC a entamé un partenariat actif avec l'État pour développer une nouvelle politique incitative en faveur des fusions de communes. L'année 2025 sera dédiée à sensibiliser les communes aux enjeux des regroupements et à obtenir leur adhésion, tout en amorçant un projet de révision de la législation relative à l'aide à la fusion de communes.

Mesures hors programme de législature



En parallèle des mesures inscrites dans le programme de législature, d'autres projets significatifs ont été initiés et concrétisés au cours de la période. Ces initiatives complémentaires, souvent impulsées par des besoins émergents ou des opportunités ponctuelles, sont présentées ci-après selon plusieurs thématiques.

Environnement et énergie

- **AquaJura - Géoportail pour la centralisation des données relatives aux réseaux d'eau potable**

La plateforme a été publiée en mai 2025. Elle offre un accès sécurisé via le Géoportail cantonal à l'ensemble des communes jurassiennes ainsi qu'aux services de l'administration. Cette transition vers un système numérique, à l'image de celui mis en place pour les réseaux d'eaux usées, permet une centralisation et une uniformisation précieuse des données relatives aux réseaux d'eau potable. Il s'agit d'une étape déterminante dans le processus de numérisation des infrastructures publiques.

- **Élaboration de la nouvelle ordonnance sur la protection de la nature et du paysage**

Le projet d'ordonnance d'application de la loi de 2010 est en voie de finalisation. Le Gouvernement se penchera sur le projet à l'automne 2025 en vue d'une entrée en vigueur début 2026.

- **Mise en place d'une stratégie cantonale de lutte contre le frelon asiatique**

Face à l'apparition du frelon asiatique sur le territoire jurassien, une stratégie cantonale a été élaborée afin de répondre rapidement à cette menace, en particulier pour la protection des ruchers. Un groupe de pilotage a été constitué, réunissant la Fédération jurassienne d'apiculture (FJA), le Centre agricole de formation professionnelle (CABI), la Fondation rurale interjurassienne (FRI) ainsi que l'Office de l'environnement (ENV). La coordination de ce dispositif a été confiée à la FRI. Le groupe

mène des actions de sensibilisation, de formation et de lutte ciblée.

Dans le même domaine, une stratégie de lutte contre le moustique tigre a aussi été élaborée.

- **Adoption du plan spécial cantonal de l'aire de passage de Mavalau**

En 2021, le Gouvernement a adopté le plan spécial cantonal relatif à l'aire de passage des gens du voyage suisses à Mavalau, près de Porrentruy. L'adoption de ce plan spécial cantonal permet de régulariser et d'équiper l'aire de passage. Les investissements nécessaires à l'aménagement conforme de la place sont en cours et seront finalisés en 2026.

- **Adoption du plan spécial cantonal pour le périmètre réservé aux eaux**

En 2022, le Gouvernement a adopté le plan spécial cantonal définissant les périmètres réservés aux eaux, marquant ainsi une avancée importante pour la préservation de la qualité des eaux et des fonctions naturelles et paysagères des ruisseaux, des rivières et des plans d'eaux. Ce plan, applicable à l'ensemble du territoire jurassien, délimite une zone autour des eaux de surface (ruisseaux, rivières, plans d'eau) dans laquelle aucune construction n'est autorisée, sauf exception prévue par la loi. Par cette mesure, le canton du Jura applique les exigences de la législation fédérale.

- **Révision de la planification directrice concernant les carrières et les décharges**

En 2021, le Parlement a approuvé la révision de la fiche du plan directeur cantonal relative aux carrières et décharges. Ce document identifie les sites à planifier pour répondre aux besoins des quinze prochaines années et les sites en réserve pour les trois décennies à venir. Il fixe également les procédures à appliquer.

- **Adoption de la loi sur l’approvisionnement en électricité**

Après plusieurs années consacrées à son élaboration et son adoption, la législation cantonale sur l’approvisionnement en électricité est entrée en vigueur en 2024. Elle encadre de manière claire l’organisation de la distribution d’électricité sur le territoire cantonal et institue un système harmonisé de redevances cantonales et communales prélevées sur la consommation. Ces redevances constituent un levier financier important au service de la transition énergétique. Sur la base de cette nouvelle législation, le Gouvernement a procédé à l’octroi de zones de desserte et des concessions aux propriétaires et gestionnaires de réseaux électriques. Il a également conclu un mandat de prestations avec ces derniers, visant à renforcer le monitoring des données relatives à l’électricité.

- **Signature d’une déclaration d’intention pour le projet de parc éolien à la Haute Borne**

En 2024, une étape décisive a été franchie avec la signature d’une déclaration d’intention marquant le lancement de la procédure de plan spécial cantonal en vue de la réalisation du parc éolien de la Haute Borne. Cette déclaration réunit l’adhésion du Gouvernement cantonal, des conseils communaux de Bourrignon, Delémont, Develier et Pleigne, ainsi que de la société Parc éolien de la Haute Borne SA. Des mesures du vent ont eu lieu en 2024 et 2025. Ces travaux préliminaires seront complétés par une démarche participative, menée parallèlement à la procédure de plan spécial cantonal.

- **Suivi du projet de géothermie profonde à Glovelier**

À la suite d’un réexamen approfondi, le Gouvernement et l’exploitant ont ajusté en 2022 plusieurs éléments fondamentaux du projet de géothermie profonde à Haute-Sorne, dans

le but de renforcer les conditions de sécurité et les mesures d’encadrement du projet. La première phase, comprenant notamment un forage d’exploration, a été achevée avec succès. En juillet 2025, le projet a également terminé l’étape de tests de stimulation hydraulique afin d’étudier le comportement de la roche lors de l’injection d’eau sous pression. Les résultats de cette phase exploratoire seront connus à l’automne. Le suivi reste étroit, assuré par les autorités cantonales ainsi que par les organes de surveillance spécifiquement mis en place pour encadrer ce projet d’envergure.

- **Mise en service d’une centrale biomasse à injection directe à Courtemelon**

Réalisée par une société privée avec l’accompagnement d’EDJ³, la nouvelle centrale biomasse de Courtemelon a été mise en service en 2024. Cette installation innovante se distingue par sa capacité à injecter directement le gaz produit dans le réseau, contribuant ainsi à la décarbonation du mix énergétique local tout en valorisant des ressources régionales.

- **Optimisation des locaux loués pour l’administration cantonale**

Grâce à l’utilisation d’une partie du 3^e étage du bâtiment Strate J à Delémont pour le Département de la formation, de la culture et des sports (DFCS), le Service de l’enseignement (SEN) et le Service de la formation postobligatoire (SFP) en mars 2023, il a été possible de déplacer le Département de l’environnement (DEN) ainsi que le Service du développement territorial (SDT) dans les locaux de Morépoint en 2023. Les locaux en location à la Rue des Moulins à Delémont ont pu être libérés. Après de nombreuses années en location à la rue St. Maurice à Delémont, le Service des infrastructures (SIN) a déplacé ses bureaux dans le bâtiment de la rue du 23-Juin 2 à Delémont en 2022, bâtiment qui appartient à l’État, ce qui a permis de restituer les locaux loués.

³Energie du Jura SA.

- **Actions soutenues et variées pour la préservation et la revitalisation des habitats naturels et pour la promotion de la biodiversité**

De nombreuses actions ont été menées ou soutenues par l'État pour revitaliser l'habitat naturel de la faune et de la flore indigènes, qu'il s'agisse de cours d'eau ou d'autres milieux humides, de terrains secs ou encore de milieux forestiers. L'amélioration de la qualité de l'habitat naturel a des répercussions positives directes sur la diversité des espèces animales et végétales, qui bénéficient alors de conditions de vie et de reproduction plus favorables pour se développer. Ainsi, plusieurs espèces emblématiques ont fait un retour remarqué dans notre canton au cours de cette législature, à l'instar du castor, du loup ou du râle des genêts, un oiseau menacé de disparition. D'autres espèces, telles que le cerf, s'installent depuis plus longtemps dans notre territoire. Concernant l'apron du Rhône, plus communément appelé « Roi du Doubs », l'État continue de s'engager dans le plan d'action binational en faveur du Doubs pour, là aussi, améliorer les conditions de vie de cette espèce.

- **Soutien cantonal à la mobilité douce pendant les manifestations sportives et culturelles**

Le Canton a intensifié ses efforts pour promouvoir l'utilisation des transports publics, notamment à l'occasion de grandes manifestations. À titre d'exemples, l'intégration des transports publics dans les billets d'entrée a été instaurée pour les supporters lors des matchs du HC Ajoie, pour les participants aux courses du Tabeillon ou encore lors des Médiévales à Saint-Ursanne. Ces mesures encouragent une mobilité durable et participent à la réduction de l'empreinte carbone des événements culturels et sportifs majeurs de la région.

Culture et loisirs

- **Accueil de l'exposition de la Bible de Moutier-Grandval**

Initialement porté par l'Office cantonal de la culture (OCC), le projet d'exposition de la Bible de Moutier-Grandval a été confié au Musée jurassien d'art et d'histoire (MJAH) lorsque la British Library a émis ses conditions pour le prêt de cette pièce exceptionnelle. L'OCC a continué d'appuyer le musée, d'une part pour les démarches auprès de l'institution britannique, d'autre part pour la réalisation de l'exposition, à laquelle il a contribué par le prêt de plusieurs pièces – manuscrits et objets archéologiques. Il a également collaboré à l'élaboration du programme d'animations culturelles en lien avec l'exposition.

- **Réunion mondiale des propriétaires de 2CV**

Du 25 au 30 juillet 2023, Delémont a accueilli la 24^e Rencontre mondiale des amis de la 2CV. Cet événement a rassemblé près de 3'500 véhicules et environ 15'000 visiteurs, renforçant l'attractivité touristique et culturelle de la région.

Formation

- **Orientation et encadrement des jeunes en formation**

Lancé en partenariat avec la Confédération, le dispositif Mon App' offre un accompagnement personnalisé aux jeunes en fin de scolarité obligatoire, dans leur recherche d'une solution de formation pour la rentrée suivante. Ce dispositif a été pérennisé au sein des structures de l'État. Dans cette même optique de valorisation de la formation professionnelle et de soutien au tissu économique local, un poste de Délégué à la promotion de l'apprentissage a été créé au sein du Fonds pour le soutien aux formations professionnelles (FSFP). En collaboration avec le Service de la formation postobligatoire, le délégué accompagne les entreprises formatrices dans le but de faciliter l'engagement d'apprentis et de développer de nouvelles places de formation. Il participe également à l'élaboration de modalités de formation innovantes, en lien avec les besoins du marché du travail, qu'il observe de manière continue afin d'identifier les profils recherchés. Par ailleurs, des actions d'information et de sensibilisation sont organisées chaque année à l'intention des élèves, enseignants et parents. Celles-ci comprennent notamment des visites d'entreprises pour les enseignants et les après-midi FORUM, au cours desquels les directions des écoles postobligatoires présentent les différentes filières aux élèves de 10^e année.

- **Harmonisation de la gestion des restaurants scolaires**

Dans le but d'harmoniser la gestion des restaurants scolaires du degré secondaire II, et en réponse à plusieurs interventions parlementaires concernant leur approvisionnement, l'État a initié un premier appel d'offres

couvrant une phase test allant d'août 2023 à décembre 2024. Cette période a permis d'évaluer les atouts et les limites du modèle de gestion envisagé. Sur cette base, un second appel d'offres a été lancé pour la période du 1^{er} janvier 2025 au 31 décembre 2029. Des contrats de prestations ont été signés avec des exploitants tiers, sur la base d'un cahier des charges rigoureux intégrant notamment des exigences en matière de produits régionaux et biologiques. En contrepartie, l'État verse une subvention pour chaque repas scolaire servi à un élève, garantissant ainsi une qualité alimentaire accessible tout en soutenant les filières de production locales.

- **Ouverture du Bachelor en Physiothérapie à Delémont (HE-Arc)**

La filière Bachelor en Physiothérapie a été inaugurée en août 2023 sur le site de la HE-Arc à Delémont. Cette ouverture marque une étape importante dans le renforcement de l'offre de formation tertiaire dans le canton. La formation accueille chaque année 25 étudiants, pour atteindre à terme une capacité de 75 personnes en formation. Organisée sur six semestres à plein temps, elle repose sur une alternance entre enseignements théoriques et périodes de pratique clinique.

- **Modification de la législation scolaire pour une gestion des ressources par enveloppes et autonomisation des directions**

Dans le cadre de la révision de la Loi sur l'école obligatoire (LEO) et de l'Ordonnance scolaire (OS), entrées en vigueur le 1^{er} février 2025, une nouvelle approche de gestion des ressources humaines a été mise en œuvre. Les établissements scolaires disposent désormais d'une enveloppe de leçons qu'ils peuvent gérer de manière autonome, en fonction de leur contexte et de leurs besoins spécifiques. Cette évolution vise à renforcer la réactivité et la capacité d'adaptation locale. Parallèlement,

les responsabilités des directions d'établissement ont été élargies afin de leur conférer un rôle accru dans la gouvernance scolaire. Pour accompagner cette montée en compétences, toutes les directions d'écoles primaires ont suivi une formation spécifique attestée, garantissant un socle commun de connaissances et de pratiques.

- **Ordonnance la pédagogie spécialisée (OPS)**

L'entrée en vigueur le 30 avril 2024 de l'Ordonnance concernant la pédagogie spécialisée (OPS) constitue l'aboutissement des démarches induites par la ratification en 2013 par le Parlement jurassien de l'accord intercantonal de 2007 sur la collaboration dans le domaine de la pédagogie spécialisée. L'OPS a permis une clarification des dispositifs existants, notamment par la structuration des niveaux de mesures de pédagogie spécialisée, ainsi que par la mise en œuvre de la Procédure d'Évaluation Standardisée (PES). Dans ce cadre-là, une Commission d'évaluation des mesures de pédagogie spécialisée a été constituée, laquelle assume la prise de décision concernant l'attribution de mesures renforcées de pédagogie spécialisée.

- **Révision de la grille horaire de l'école secondaire**

La grille horaire de l'école secondaire, en place depuis 1993, a été revue en profondeur afin de mieux répondre aux évolutions pédagogiques et aux besoins actuels des élèves. Elle entrera en vigueur à la rentrée scolaire 2026. L'enseignement restera organisé en cours communs et disciplines à niveaux (A, B, C pour le français, les mathématiques et l'allemand). Les cours à option seront organisés en deux catégories. Dans l'une, les élèves seront orientés dans des classes selon trois niveaux de compétences, dans l'autre, ils pourront opter pour un cours de latin, d'italien, d'activités techniques ou de mathématiques et sciences de la

nature. Leurs résultats scolaires n'auront pas d'influence sur le choix de ce cours, ce qui leur permettra de répondre à leurs aspirations en fonction de leur projet professionnel. Par ailleurs, l'enseignement de l'oralité en allemand et en anglais sera renforcé, l'enseignement de l'économie pratique et des travaux manuels sera dispensé à tous les élèves et une leçon dédiée aux techniques d'apprentissage et à l'accompagnement de projets en 11^e année sera donnée aux élèves des niveaux C dans les disciplines de base.

- **Renforcement de la prévention et du climat scolaire**

Le Canton a mené plusieurs actions pour ancrer une véritable culture de la prévention et garantir un climat scolaire sain et sécurisant dans l'ensemble des établissements. Le dispositif SEMU (Soutien émotionnel d'urgence) a été mis en place pour offrir une aide immédiate aux membres de la communauté scolaire confrontés à des événements critiques. Cette antenne spécialisée intervient en tant que premier répondant en cas de situation émotionnellement difficile, assurant un soutien rapide et ciblé. Parallèlement, un accompagnement individualisé pour l'élaboration d'un plan spécifique de lutte contre la violence et de promotion d'un climat scolaire positif est en construction dans chaque établissement. Des actions de prévention concrètes ont été intégrées au fonctionnement des écoles. Au niveau primaire, des leçons de prévention sont déployées pour couvrir les besoins des élèves suivant les contextes et ce dès leur plus jeune âge. Au secondaire, un responsable de la gestion des comportements difficiles est désigné dans chaque établissement, assurant un suivi des situations problématiques et une coordination des mesures prises. Enfin, la lutte contre le harcèlement scolaire a été renforcée avec l'introduction généralisée de la Méthode de la Préoccupation Partagée (MPP) ou d'approches similaires. Ces dispositifs per-

mettent une gestion proactive et bienveillante des cas de harcèlement, dans une logique de responsabilisation collective et de rétablissement des liens sociaux.

- **Renforcement des échanges professionnels avec le Québec**

Dans une volonté d'ouverture et d'enrichissement mutuel, des échanges professionnels ont été initiés entre des directions d'écoles primaires et secondaires et les services de l'enseignement québécois. Ces collaborations ont permis de confronter les pratiques éducatives, d'identifier des pistes novatrices et de mettre en place des projets spécifiques. Des visites réciproques ont été organisées, favorisant le dialogue entre professionnels de l'éducation et ouvrant la voie à l'adoption de nouveaux dispositifs pédagogiques inspirés des modèles observés.

- **Création d'une structure relais pour les élèves de 1P à 6P**

Afin de mieux répondre aux besoins des élèves en difficulté comportementale dans les premières années de la scolarité obligatoire, une structure relais baptisée « Repère » a été mise en place pour les élèves de 1P à 6P. Cette structure permet de maintenir une scolarisation mixte (en structure et dans la classe d'appartenance) et vise à créer un espace sécurisant et encadré, propice à la remobilisation des élèves, tout en travaillant en lien étroit avec les établissements d'origine et les familles pour favoriser une réintégration progressive et réussie.

- **Mise sur pied du premier Festival de la pédagogie**

À l'occasion de l'entrée en vigueur de l'Ordonnance sur la pédagogie spécialisée (OPS), le Canton a initié le tout premier Festival de la pédagogie. Cet événement a permis de créer un espace d'échanges privilégiés entre les enseignants et les différents partenaires du système éducatif. Le programme comprenait des conférences sur les troubles du spectre de l'autisme (TSA), le trouble du déficit de l'attention avec ou sans hyperactivité (TDAH) ainsi que sur les difficultés d'apprentissage. Il a également offert aux professionnels de l'enseignement l'opportunité de rencontrer les coordinateurs de branches, les partenaires externes et de renforcer les liens entre les acteurs de terrain, autant administratif que scolaire.

- **Mise en place d'un cadre pour l'accueil des élèves allophones primo-arrivants**

Face à la diversité croissante du public scolaire, un cadre structuré a été élaboré afin de définir les modalités pédagogiques et administratives d'accueil des élèves allophones primo-arrivants. L'objectif est d'offrir un accompagnement adapté favorisant la progression linguistique et l'intégration scolaire.

- **Renforcement de la collaboration entre les institutions de l'enfance et l'école**

Une dynamique de collaboration renforcée a été engagée dans un projet pilote entre les structures de la petite enfance (crèches, unités d'accueil pour écoliers – UAPE) et quelques établissements scolaires. Cette coopération, axée sur les enfants nécessitant un encadrement spécifique, vise à favoriser la transition entre les différentes étapes du parcours éducatif, à fluidifier le passage de l'enfant dans les systèmes de prise en charge et à garantir une approche cohérente et coordonnée de son développement.

Économie

- **Cantonalisation du contrôle des viandes dans les abattoirs jurassiens**

Depuis le début de l'année 2024, le contrôle des viandes dans les abattoirs du canton est désormais entièrement assuré par des employés de l'État, à savoir des vétérinaires officiels et des assistants officiels. Ce transfert des compétences, auparavant confiées à des vétérinaires privés mandatés, permet une uniformisation des pratiques de contrôle sur l'ensemble du territoire ainsi qu'une réduction des coûts pour les finances publiques.

- **Accréditation du Switzerland Innovation Park Basel Area – site Jura**

Le site jurassien du Switzerland Innovation Park Basel Area a obtenu une nouvelle fois l'accréditation de la fondation nationale « Switzerland Innovation », à l'issue de la procédure d'évaluation périodique menée par un jury spécialisé. Cette reconnaissance confirme la qualité des démarches mises en œuvre au niveau cantonal pour stimuler l'innovation, soutenir l'écosystème entrepreneurial et renforcer l'attractivité économique du Jura.

- **Adoption du 7^e Programme de développement économique et du Programme LPR 2024-2027**

Le 7^e Programme de développement économique (2023–2027) a été adopté par le Parlement jurassien. Pour la première fois, deux crédits-cadres distincts ont été acceptés pour la période 2024–2027, démontrant la volonté politique d'intensifier l'action dans ce domaine. Par ailleurs, le Programme de mise en œuvre de la Loi fédérale sur la politique régionale (LPR) pour la même période a également reçu l'aval de la Confédération, assurant ainsi

la poursuite coordonnée des projets de développement régional.

- **Révision de la loi sur les auberges**

La loi sur les auberges a fait l'objet d'une large révision, à la suite de l'adoption de deux motions parlementaires. Ce projet vise à moderniser et simplifier le cadre légal en vigueur. L'entrée en vigueur de la nouvelle loi est prévue au plus tard le 1^{er} janvier 2026.

- **Nouvelle loi sur la promotion économique**

Un projet de loi entièrement remanié viendra remplacer les quatre bases légales actuellement en vigueur dans le domaine de la promotion économique. Ce nouveau cadre vise à formaliser et adapter les pratiques existantes à la réalité économique actuelle. Adoptée en juin 2025 par le Parlement, la loi entrera en vigueur au plus tard le 1^{er} janvier 2026.

- **Réorganisation du fonds du tourisme et révision de la loi sur le tourisme**

Le fonds du tourisme a été réorganisé en profondeur : son découvert a été apuré et son fonctionnement entièrement repensé. Parallèlement, la loi sur le tourisme a été totalement révisée. Elle prévoit désormais que le produit de la taxe de séjour est versé directement au fonds du tourisme et non plus à Jura Tourisme. La loi a également été simplifiée et certaines dispositions relatives aux rôles des partenaires de l'État ont été précisées.

Ressources humaines

- **Optimisation et automatisation des processus RH**

Le Service des ressources humaines poursuit la modernisation de ses processus à travers l'introduction d'un nouvel outil de gestion des postes et le déploiement d'une plateforme de recrutement plus performante. Cette évolution s'accompagne d'une refonte du processus de recrutement, marquée par une délégation accrue des responsabilités aux chefs de service, une simplification administrative ainsi qu'une révision de l'ordonnance sur le personnel de l'État. D'autres optimisations sont en cours de préparation afin d'automatiser davantage les processus internes et d'en améliorer l'efficacité.

- **Adaptation des bases légales en matière de ressources humaines**

Plusieurs ajustements ont été apportés aux bases légales encadrant la gestion des ressources humaines. Le système de gratification de fidélité a été révisé. Le programme d'allègement du temps de travail lié à l'âge a été supprimé. Une contribution salariale a été introduite pour les années 2024 à 2026. Par ailleurs, la limite du solde positif des heures variables a été réduite.

- **Attractivité de l'État-employeur et évolution du réseau RH**

Afin de renforcer l'attractivité de l'État en tant qu'employeur, une série de portraits vidéo de collaborateurs a été réalisée. Ces témoignages mettent en lumière la diversité des métiers exercés au sein de l'administration

et valorisent les conditions de travail offertes par l'État. Cette démarche s'inscrit dans une stratégie globale de promotion de l'image de l'État-employeur, en parallèle à des actions de communication ciblées. Par ailleurs, une analyse approfondie de l'égalité salariale a été menée, confirmant le respect des principes d'équité entre femmes et hommes.

Par ailleurs, une clarification des rôles RH a été effectuée. En effet, un partenaire RH a été désigné pour chaque service de l'administration, permettant de créer un lien direct entre les services et la direction des ressources humaines. Ce partenariat repose sur plusieurs axes de travail : appui à la gouvernance, accompagnement au changement, développement des compétences, ou encore soutien aux nouvelles formes d'organisation du travail. De plus, un cahier des charges pour les correspondants RH a été introduit. Enfin, les séances d'accueil pour les nouveaux collaborateurs ont été remaniées.

Sécurité

- **Révision de la loi sur la Police cantonale**

La loi sur la Police cantonale a été révisée afin de l'aligner aux exigences de la législation européenne en matière de protection des données (RGPD). Par ailleurs, une disposition nouvelle a été introduite pour formaliser la gestion cantonale des menaces.

- **Élaboration d'un contrat ressources avec les autorités communales de Delémont et de Moutier**

Avec la ville de Delémont, une convention provisoire a été conclue en 2024 avec une subordination opérationnelle de la police municipale à la police cantonale. Cette solution transitoire constitue une étape vers un contrat pérenne, actuellement en préparation. À Moutier, le choix a été fait de ne pas créer de police municipale. Cette décision s'inscrit dans une volonté d'optimiser les ressources existantes et de renforcer la cohérence de l'action policière sur le territoire cantonal.

- **Création de la cellule MPV pour la prévention des violences domestiques**

Sur recommandation de la Conférence des directrices et directeurs des départements cantonaux de justice et police, le canton du Jura a débuté un projet, au printemps 2021, pour une gestion cantonale coordonnée des menaces. La première étape a été la mise en place d'une cellule spécifique à la police cantonale, appelée MPV pour la gestion des menaces et la prévention de la violence. Cette cellule est composée de policiers et d'une criminologue (pour un équivalent de 1,2 EPT au total). Elle s'articule autour de quatre piliers : la détection, l'évaluation, le désamorçage et le suivi de situations de personnes à risque et l'immi-

nence d'un passage à un acte grave. La cellule MPV collabore étroitement avec le Ministère public, ainsi qu'avec l'Autorité de protection de l'enfant et de l'adulte (APEA), le secteur de la probation du Service juridique et d'autres services de l'État. La prochaine étape de développement de MPV sera l'intégration des communes.

- **Création d'un Service pénitentiaire**

Le Gouvernement jurassien a décidé de créer un Service pénitentiaire autonome, distinct du Service juridique, afin de mieux répondre aux enjeux liés à l'exécution des peines, à la probation et à la gestion des établissements de détention. Cette réorganisation, annoncée en février 2024, vise à renforcer l'efficacité et la spécialisation dans le domaine pénitentiaire.

- **Fermeture de la prison de Porrentruy et renforcement des infrastructures pénitentiaires**

La prison de Porrentruy sera fermée courant 2026 en raison de conditions de détention jugées inadaptées. Pour compenser cette fermeture et accroître le nombre de places de détention, la capacité et les infrastructures de la prison de Moutier seront renforcées. Une révision de la Loi sur les établissements de détention a été adoptée en juin 2025 afin d'intégrer pleinement la prison de Moutier dans le réseau pénitentiaire cantonal et d'harmoniser les conditions de détention.

Santé et social

- **Planification médico-sociale à l'horizon 2040 (PMS)**

Face au vieillissement démographique attendu dans le Jura — avec une augmentation de plus de 65 % de la population âgée de 80 ans et plus d'ici à 2040 selon les projections de l'Observatoire suisse de la santé (Obsan) — le Gouvernement a publié une planification médico-sociale à long terme. Ce document stratégique définit les besoins futurs en matière de soins et d'accompagnement, ainsi que les objectifs à atteindre pour garantir une réponse adaptée et soutenable aux défis du vieillissement. Cette planification vise à anticiper l'évolution de la demande en établissements médico-sociaux, en personnel soignant et en prestations à domicile, tout en favorisant la coordination entre les différents acteurs du domaine.

- **Encouragement de la formation dans le domaine des soins**

Le 12 novembre 2024, le Gouvernement a adopté une ordonnance urgente visant à soutenir la formation dans le domaine des soins. Celle-ci prévoit un subventionnement incitatif des institutions de soins pour les semaines de stages effectuées par les apprentis et étudiants en soins infirmiers. Elle introduit également une aide financière directe aux étudiants inscrits en établissements ES ou HES, ainsi qu'un soutien à des projets portés par les écoles ES, destinés à augmenter le nombre d'étudiants en soins infirmiers. À la suite de cette ordonnance, le projet de loi cantonale a été transmis au Parlement, pour une entrée en vigueur souhaitée au 1^{er} janvier 2026.

- **Lancement de la campagne JU-lien pour lutter contre le non-recours aux prestations sociales**

Une campagne de sensibilisation a été mise en place pour encourager les personnes éligibles à faire valoir leurs droits aux prestations sociales. Cette initiative utilise la plateforme JU-lien.org comme outil central d'information et d'accompagnement gratuit. Des actions de communication variées — affichages, spots radio et messages sur les réseaux sociaux — ciblent notamment les familles monoparentales, afin de réduire le non-recours aux prestations et favoriser une meilleure inclusion sociale.

- **Révision du tarif des crèches**

Dans le cadre des mesures du Plan équilibre, le tarif des crèches a été révisé en 2023 afin de revoir notamment les paliers de revenu. Les tarifs ont été ajustés avec des augmentations allant de 2,50 à 15 francs par jour, selon les revenus des familles et le nombre d'enfants fréquentant les lieux d'accueil.

- **Renforcement du soutien aux familles d'accueil (parents nourriciers)**

Face à l'augmentation du nombre d'enfants nécessitant un foyer sécurisé, le dispositif des familles d'accueil a été révisé. Dès le 1^{er} février 2025, la rétribution mensuelle des parents nourriciers a été augmentée. Parallèlement, un accompagnement personnalisé, ainsi qu'un accès à des formations de base et continues, sont progressivement mis en place pour mieux soutenir ces familles. Ces mesures visent à renforcer le réseau local et à réduire le recours aux placements hors canton.

6.3 MESSAGES TRANSMIS PAR LE GOUVERNEMENT

Liste des messages transmis par le Gouvernement au Parlement durant la législature 2021–2025 (jusqu'au 31 juillet 2025)

1. MESSAGE DU GOUVERNEMENT AU PARLEMENT RELATIF A L'ALESAGE DU TUNNEL DE LA ROCHE A SCEUT
– 26 janvier 2021
2. MESSAGE DU GOUVERNEMENT AU PARLEMENT RELATIF A L'ORGANISATION DES DÉPARTEMENTS
(MODIFICATION DU DÉCRET D'ORGANISATION DU GOUVERNEMENT ET DE L'ADMINISTRATION CANTONALE)
– 2 février 2021
3. 3. MESSAGE RELATIF AU PROJET DE RÉVISION PARTIELLE DE LA LOI SUR LES ÉMOLUMENTS
– 9 février 2021
4. MESSAGE DU GOUVERNEMENT AU PARLEMENT RELATIF À L'ARRÊTÉ OCTROYANT UN CRÉDIT D'ENGAGEMENT
DE 680'000 FRANCS AU SERVICE DE LA FORMATION POSTOBLIGATOIRE POUR ASSURER LE FINANCEMENT
D'UNE SUBVENTION À LA COOPÉRATIVE ÉCOLE MÉTAL JURA POUR LA CONSTRUCTION D'UN CENTRE DE
FORMATION PRATIQUE DES MÉTIERS DU METAL
– 16 février 2021
5. MESSAGE DU GOUVERNEMENT AU PARLEMENT RELATIF À LA RÉALISATION DE LA MOTION NO. 1275
(MODIFICATION DE LA LOI PORTANT INTRODUCTION DE LA LOI FÉDÉRALE SUR L'ÉGALITÉ)
– 16 février 2021
6. MESSAGE AU PARLEMENT CONCERNANT LA MODIFICATION DE L'ARRÊTÉ DU 9 DÉCEMBRE 2020 PORTANT
OCTROI D'UN CRÉDIT SUPPLÉMENTAIRE DESTINÉ AU SOUTIEN DES ENTREPRISES JURASSIENNES
(MESURES COVID-19) : ADAPTATION DE LA STRATÉGIE CANTONALE
– 2 mars 2021
7. MESSAGE DU GOUVERNEMENT AU PARLEMENT RELATIF A LA RÉALISATION DE LA MOTION NO. 1202,
« ÉGALITE SALARIALE DANS LES ENTREPRISES ET INSTITUTIONS MANDATÉES ET CELLES SUBVENTIONNÉES
PAR LE CANTON DU JURA : APPLICATION DE LA CHARTE FÉDÉRALE POUR L'ÉGALITE SALARIALE »
– 2 mars 2021
8. MESSAGE RELATIF AU PROJET DE RÉVISION PARTIELLE DE LA LOI D'INTRODUCTION DU CODE CIVIL SUISSE
(SURVEILLANCE ÉLECTRONIQUE)
– 23 mars 2021
9. MESSAGE RELATIF AU PROJET DE RÉVISION PARTIELLE DE LA LOI D'IMPÔT – 30 mars 2021
10. MESSAGE RELATIF À UNE PARTICIPATION EXCEPTIONNELLE DE L'ÉTAT AUX COÛTS SUPPLÉMENTAIRES
LIÉS À LA COVID-19 DES INSTITUTIONS DE SANTÉ REMPLISSANT UNE MISSION D'INTÉRÊT PUBLIC,
POUR L'ANNÉE 2020
– 30 mars 2021
11. MESSAGE DU GOUVERNEMENT AU PARLEMENT RELATIF A L'ARRÊTÉ OCTROYANT UN CRÉDIT
SUPPLÉMENTAIRE DESTINÉ AU SOUTIEN DES MILIEUX CULTURELS (MESURE COVID-19)
– 27 avril 2021
12. MESSAGE DU GOUVERNEMENT AU PARLEMENT CONCERNANT UN PROJET DE RÉVISION DE LA LOI PORTANT
INTRODUCTION DE LA LOI FÉDÉRALE SUR LE SERVICE DE L'EMPLOI ET LA LOCATION DE SERVICES ET DE LA
LOI FÉDÉRALE SUR L'ASSURANCE-CHÔMAGE OBLIGATOIRE ET L'INDEMNITE EN CAS D'INSOLVABILITÉ
– 4 mai 2021
13. MESSAGE COMPLÉMENTAIRE RELATIF AU PROJET DE RÉORGANISATION DES OFFICES DES POURSUITES
ET FAILLITES
– 11 mai 2021
14. MESSAGE DU GOUVERNEMENT AU PARLEMENT RELATIF A L'OCTROI D'UN CRÉDIT D'ENGAGEMENT
POUR LE FINANCEMENT DU CONTRAT DE PRESTATIONS 2020-2023 ENTRE LE CANTON DU JURA ET
L'ASSOCIATION BASELAREA
– 11 mai 2021
15. MESSAGE DU GOUVERNEMENT AU PARLEMENT RELATIF A LA RÉVISION DES FICHES 5.12.1 « DÉCHARGES » ET
5.13 « PLANIFICATION DES CARRIÈRES ET DES GRAVIÈRES » DU PLAN DIRECTEUR CANTONAL
– 11 mai 2021
16. MESSAGE RELATIF AU PROJET DE RÉVISION PARTIELLE DU DÉCRET SUR LES TRAITEMENTS DU
PERSONNEL DE L'ÉTAT (SUSPENSION DE L'ANNUITÉ)
– 11 mai 2021

17. MESSAGE DU GOUVERNEMENT AU PARLEMENT RELATIF À LA CRÉATION D'UN FONDS CANTONAL POUR LE CLIMAT - PROJET DE RÉVISION PARTIELLE DE LA LOI SUR LA CIRCULATION ROUTIÈRE ET L'IMPOSITION DES VÉHICULES ROUTIERS ET DES BATEAUX, AINSI QUE DE LA LOI SUR L'ÉNERGIE – 1^{er} juin 2021
18. MESSAGE RELATIF AU PROJET DE MODIFICATION DE LA LOI PORTANT INTRODUCTION A LA LOI FÉDÉRALE SUR LES ALLOCATIONS FAMILIALES (ALLOCATION DE NAISSANCE POUR PERSONNES AU CHÔMAGE) – 8 juin 2021
19. MESSAGE DU GOUVERNEMENT AU PARLEMENT RELATIF A L'ARRÊTÉ OCTROYANT UN CRÉDIT SUPPLÉMENTAIRE DESTINÉ AU FINANCEMENT DU PROGRAMME BÂTIMENTS 2021 – 29 juin 2021
20. MESSAGE RELATIF À UN PROJET D'ARRÊTÉ OCTROYANT UN CRÉDIT SUPPLÉMENTAIRE DE 800'000 FRANCS DESTINÉ À SOLDER LE DECOUVERT DU FONDS DU TOURISME – 22 juin 2021
21. MESSAGE DU GOUVERNEMENT AU PARLEMENT RELATIF A L'ARRÊTÉ OCTROYANT UN CRÉDIT SUPPLÉMENTAIRE DE 700'000 FRANCS AU SERVICE DES INFRASTRUCTURES, SECTION DES CONSTRUCTIONS ROUTIERES, DESTINÉ À FINANCER DES TRAVAUX D'AMÉNAGEMENT ET DE MAINTENANCE DU RÉSEAU ROUTIER CANTONAL – 31 août 2021
22. MESSAGE RELATIF À L'ARRÊTÉ PORTANT OCTROI D'UN CRÉDIT D'ENGAGEMENT POUR LE FINANCEMENT D'UN CONTRAT DE PRESTATIONS ENTRE LA RÉPUBLIQUE ET CANTON DU JURA ET LA FÉDÉRATION INTERJURASSIENNE DE COOPÉRATION ET DÉVELOPPEMENT (FICD) POUR LES ANNÉES 2021 ET 2022 – 31 août 2021
23. PLAN FINANCIER ET PLANIFICATION DES INVESTISSEMENTS POUR LA PÉRIODE 2022 – 2026 – 8 septembre 2021
24. MESSAGE DU GOUVERNEMENT AU PARLEMENT À L'APPUI D'UN PROJET D'ARRÊTÉ AUTORISANT LE GOUVERNEMENT À ACCORDER UNE SUBVENTION CANTONALE ET UNE SUBVENTION FÉDÉRALE, AU TITRE DE LA LOI FÉDÉRALE SUR LA POLITIQUE RÉGIONALE, À L'ASSOCIATION BASEL AREA BUSINESS & INNOVATION POUR FINANCER L'INITIATIVE DAYONE TECH DURANT LES ANNÉES 2022-2025 – 14 septembre 2021
25. MESSAGE CONCERNANT LE PROJET DE RÉVISION PARTIELLE DE LA CONSTITUTION DE LA RÉPUBLIQUE ET CANTON DU JURA RELATIF À LA DESTITUTION DES MEMBRES D'AUTORITÉS CANTONALES ET COMMUNALES – 14 septembre 2021
26. MESSAGE RELATIF AU PROJET DE DENSIFICATION DES BASES LÉGALES EN MATIÈRE D'ÉCHANGE DE DONNÉES ENTRE LES UNITÉS ADMINISTRATIVES – 14 septembre 2021
27. MESSAGE RELATIF AU VERSEMENT DU SOLDE DÛ PAR L'ÉTAT POUR L'INVESTISSEMENT LIÉ AU CENTRE DE RÉÉDUCATION SUR LE SITE DE PORRENTRUY DE L'HÔPITAL DU JURA – 21 septembre 2021
28. MESSAGE RELATIF À L'ADHÉSION DE LA RÉPUBLIQUE ET CANTON DU JURA À LA CONVENTION SUR LE FINANCEMENT DE LA FORMATION POSTGRADE (CFFP) – 28 septembre 2021
29. MESSAGE RELATIF AU PROJET DE RÉVISION PARTIELLE DE LA LOI SUR LE TOURISME – 28 septembre 2021
30. MESSAGE RELATIF À L'ARRÊTÉ OCTROYANT UN CRÉDIT D'ENGAGEMENT À L'OFFICE DE L'ENVIRONNEMENT POUR FINANCER LES TRAVAUX DE REVITALISATION DE LA TOURBIÈRE DE LA GRUÈRE – 5 octobre 2021
31. PLAN FINANCIER ET PLANIFICATION DES INVESTISSEMENTS POUR LA PÉRIODE 2022 – 2026 (2^{ème} partie) - ORIENTATIONS POUR RETROUVER L'ÉQUILIBRE BUDGÉTAIRE PAR LE PROJET « PLAN ÉQUILIBRE 22-26 » – 5 octobre 2021
32. MESSAGE RELATIF AU PROJET DE RÉVISION PARTIELLE DE LA LOI D'ORGANISATION DU PARLEMENT DE LA RÉPUBLIQUE ET CANTON DU JURA (LOP) (Commission spéciale mixte Moutier) – 5 octobre 2021
33. MESSAGE RELATIF À L'ARRÊTÉ OCTROYANT UN CRÉDIT D'ENGAGEMENT À L'OFFICE DE LA CULTURE ET AU SERVICE DE LA FORMATION POSTOBLIGATOIRE DESTINÉ AU FINANCEMENT DE L'UNIVERSITÉ POPULAIRE JURASSIENNE POUR LES ANNÉES 2022 À 2023 – 26 octobre 2021
34. MESSAGE DU GOUVERNEMENT AU PARLEMENT CONCERNANT UN PROJET DE RÉVISION TOTALE DE LA LOI SUR LES JOURS FÉRIÉS OFFICIELS ET LE REPOS DOMINICAL – 2 novembre 2021
35. MESSAGE DU GOUVERNEMENT AU PARLEMENT CONCERNANT UN PROJET DE MODIFICATION DE L'ARRÊTÉ DU PARLEMENT FIXANT LA CONTRIBUTION FINANCIÈRE DES COMMUNES EN FAVEUR DE JURA TOURISME – 7 décembre 2021
36. MESSAGE DU GOUVERNEMENT AU PARLEMENT RELATIF AU PROJET DE LOI SUR L'APPROVISIONNEMENT EN ÉLECTRICITÉ – 7 décembre 2021
37. MESSAGE RELATIF AU PROJET DE RÉVISION PARTIELLE DE LA LOI SANITAIRE – 21 décembre 2021

38. MESSAGE RELATIF AU PROJET DE RÉVISION PARTIELLE DE LA LOI D'ORGANISATION JUDICIAIRE (PROCÉDURES D'ÉLECTION ET DE RÉÉLECTION DES JUGES, DU PROCUREUR GÉNÉRAL ET DES PROCUREURS)
– 21 décembre 2021
39. MESSAGE RELATIF AU PROJET DE RÉVISION PARTIELLE DU DÉCRET FIXANT LE TRAITEMENT DES MEMBRES DU GOUVERNEMENT
– 18 janvier 2022
40. MESSAGE RELATIF À L'ARRÊTÉ PORTANT OCTROI D'UN CRÉDIT-CADRE AU SERVICE DE L'ENSEIGNEMENT ET AU SERVICE DE LA FORMATION POSTOBLIGATOIRE AINSI QU'AU PROJET DE RÉVISION PARTIELLE DE DEUX TEXTES LÉGISLATIFS RÉGISSANT LE SUBVENTIONNEMENT DE L'ÉQUIPEMENT SCOLAIRE POUR LA MISE EN APPLICATION DU PLAN D'ACTION NUMÉRIQUE JURASSIEN DE LA FORMATION DANS LA SCOLARITÉ OBLIGATOIRE ET LA FORMATION POSTOBLIGATOIRE
– 18 janvier 2022
41. MESSAGE RELATIF AU PROJET DE RÉVISION PARTIELLE DE LA CONVENTION INTERCANTONALE RELATIVE A LA PROTECTION DES DONNÉES ET À LA TRANSPARENCE DANS LES CANTONS DU JURA ET DE NEUCHÂTEL
– 15 février 2022
42. MESSAGE DU GOUVERNEMENT À LA COMMISSION DE GESTION ET DES FINANCES RELATIF À L'ARRÊTÉ OCTROYANT UN CRÉDIT SUPPLÉMENTAIRE DE 140'000 FRANCS AU SERVICE DES INFRASTRUCTURES DESTINÉ À FINANCER LES PRESTATIONS D'ARCHITECTE LIÉES À LA SECTION DES BÂTIMENTS ET DES DOMAINES
– 15 février 2022
43. MESSAGE RELATIF AU PROJET DE RÉVISION PARTIELLE DE LA LOI SUR L'ÉCOLE OBLIGATOIRE CONCERNANT LA MISE EN ŒUVRE DU CONCEPT DE PÉDAGOGIE SPÉCIALISÉE – 1^{er} mars 2022
44. MESSAGE RELATIF AU PROJET DE TRANSFERT DE LA SURVEILLANCE DES FONDATIONS CLASSIQUES VERS L'AUTORITÉ DE SURVEILLANCE LPP ET DES FONDATIONS DE SUISSE OCCIDENTALE (AS-SO)
– 8 mars 2022
45. MESSAGE RELATIF À LA FUSION DES COMMUNES MIXTES DE DAMPHREUX ET DE LUGNEZ ENTRAÎNANT LA CONSTITUTION D'UNE NOUVELLE ENTITÉ COMMUNALE, LA COMMUNE MIXTE DE DAMPHREUX-LUGNEZ – 29 mars 2022
46. MESSAGE RELATIF AU PROJET DE RÉVISION PARTIELLE DE LA LOI D'IMPÔT ET DU DÉCRET CONCERNANT LA RÉVISION GÉNÉRALE DES VALEURS OFFICIELLES D'IMMEUBLES ET DE FORCES HYDRAULIQUES – 5 avril 2022
47. MESSAGE RELATIF AU PROJET DE RÉVISION PARTIELLE DE LA LOI CONCERNANT LA PREVOYANCE DES MEMBRES DU GOUVERNEMENT – 24 mai 2022
48. MESSAGE RELATIF AU PROJET DE RÉVISION PARTIELLE DU DÉCRET D'ORGANISATION DU GOUVERNEMENT ET DE L'ADMINISTRATION CANTONALE CONCERNANT LE DOMAINE DE L'INTÉGRATION DES ÉTRANGERS ET DE LA LUTTE CONTRE LE RACISME – 21 juin 2022
49. MESSAGE RELATIF AU PROJET DE RÉVISION PARTIELLE DE LA LOI SUR L'ÉCOLE OBLIGATOIRE (AUTONOMISATION DES DIRECTIONS) – 28 juin 2022
50. MESSAGE RELATIF AU PROJET DE RÉVISION PARTIELLE DU DÉCRET CONCERNANT LES ÉMOLUMENTS DES NOTAIRES – 16 août 2022
51. MESSAGE DU GOUVERNEMENT AU PARLEMENT RELATIF À L'ARRÊTÉ OCTROYANT UN CRÉDIT SUPPLÉMENTAIRE DESTINÉ AU FINANCEMENT DU PROGRAMME BÂTIMENTS 2022 – 23 août 2022
52. MESSAGE RELATIF AU PROJET D'ARRÊTÉ OCTROYANT UN CRÉDIT COMPLÉMENTAIRE DE 1'100'000 FRANCS DESTINÉ À COUVRIR L'INTÉGRALITÉ DE LA CONTRIBUTION CANTONALE JURASSIENNE À L'ASSOCIATION CARA JUSQU'À FIN 2024 – 13 septembre 2022
53. MESSAGE DU GOUVERNEMENT AU PARLEMENT RELATIF À L'ARRÊTÉ PORTANT APPROBATION DE L'ACTUALISATION DU PLAN FINANCIER POUR LA PÉRIODE 2023–2026 LIÉE À LA MISE EN ŒUVRE DU PROGRAMME « PLAN ÉQUILIBRE 22–26 » – 27 septembre 2022
54. MESSAGE RELATIF À L'ARRÊTÉ OCTROYANT UN CRÉDIT SUPPLÉMENTAIRE DE 1'000'000 DE FRANCS AU SERVICE DE L'ENSEIGNEMENT DESTINÉ À FINANCER DES SUBVENTIONS EN FAVEUR D'INSTALLATIONS SCOLAIRES – 27 septembre 2022

55. MESSAGE RELATIF AU PROJET DE RÉVISION PARTIELLE DE LA LOI D'ORGANISATION DU GOUVERNEMENT ET DE L'ADMINISTRATION, DE LA LOI SUR LE PERSONNEL DE L'ÉTAT ET DU DÉCRET D'ORGANISATION DU GOUVERNEMENT ET DE L'ADMINISTRATION EN VUE DE LA CRÉATION DE CINQ POSTES DE SECRÉTAIRES GÉNÉRAUX DE DÉPARTEMENT – 4 octobre 2022
56. MESSAGE RELATIF AU PROJET DE LOI PORTANT CRÉATION D'UN FONDS EN VUE DU TRANSFERT DE LA COMMUNE DE MOUTIER DANS LE CANTON DU JURA – 4 octobre 2022
57. MESSAGE RELATIF AU PROJET DE RÉVISION PARTIELLE DE LA LOI CONCERNANT LE GUICHET VIRTUEL SÉCURISÉ – 2 novembre 2022
58. MESSAGE RELATIF AU PROJET DE RÉVISION DE LA LÉGISLATION SUR LES MARCHÉS PUBLICS – 22 novembre 2022
59. MESSAGE RELATIF À LA FUSION DES COMMUNES MIXTES DE BEURNEVESIN ET DE BONFOL ENTRAÎNANT LA CONSTITUTION D'UNE NOUVELLE ENTITÉ COMMUNALE, LA COMMUNE MIXTE DE BASSE-VENDLINE – 6 décembre 2022
60. MESSAGE DU GOUVERNEMENT AU PARLEMENT RELATIF À L'ADHÉSION À L'ACCORD INTERCANTONAL SUR LES CONTRIBUTIONS AUX COÛTS DE FORMATION DES HAUTES ÉCOLES UNIVERSITAIRES (AIU) DU 27 JUIN 2019 – 13 décembre 2022
61. MESSAGE RELATIF AU PROJET DE RÉVISION PARTIELLE DE LA LOI SUR LE PERSONNEL DE L'ÉTAT (LPER) (AMÉNAGEMENT DU TEMPS DE TRAVAIL LIÉ À L'ÂGE) – 20 décembre 2022
62. MESSAGE RELATIF AU PROJET DE RÉVISION PARTIELLE DE DIVERS TEXTES LÉGISLATIFS CONCERNANT LA JUSTICE – 28 février 2023
63. MESSAGE RELATIF AU PROJET DE RÉVISION PARTIELLE DE LA LOI D'IMPÔT ET DE LA LOI D'INTRODUCTION DU CODE CIVIL SUISSE – 7 mars 2023
64. MESSAGE RELATIF AU PROJET DE RÉVISION PARTIELLE DU DÉCRET SUR LES TRAITEMENTS DU PERSONNEL DE L'ÉTAT ET DU DÉCRET FIXANT LE TRAITEMENT DES MEMBRES DU GOUVERNEMENT (Mesures d'économie) – 18 avril 2023
65. MESSAGE DU GOUVERNEMENT AU PARLEMENT RELATIF A L'ARRÊTÉ OCTROYANT UN CRÉDIT SUPPLÉMENTAIRE DE 1'258'270 FRANCS AU SERVICE DES INFRASTRUCTURES DESTINÉ À FINANCER DES TRAVAUX D'AMÉNAGEMENT ET DE MAINTENANCE DU RÉSEAU ROUTIER CANTONAL – 25 avril 2023
66. MESSAGE RELATIF AU PROJET DE RÉVISION PARTIELLE DE LA LOI D'IMPÔT – 9 mai 2023
67. MESSAGE RELATIF AU PROJET DE LOI RELATIVE À LA COMPENSATION PARTIELLE À L'ÉGARD DES COMMUNES DES EFFETS FINANCIERS DU PROGRAMME « PLAN ÉQUILIBRE 22-26 » – 20 juin 2023
68. MESSAGE RELATIF AU PROJET DE RÉVISION PARTIELLE DE LA LOI SUR LA PROTECTION ET L'ASSURANCE DES BÂTIMENTS – 20 juin 2023
69. MESSAGE DU GOUVERNEMENT AU PARLEMENT RELATIF À LA RÉALISATION DE L'INITIATIVE POPULAIRE « LES PLAQUES MOINS CHÈRES ! » – 20 juin 2023
70. MESSAGE RELATIF À LA RÉVISION PARTIELLE DE LA LOI RÉGLANT LES DROITS DE MUTATION ET LES DROITS PERCUS POUR LA CONSTITUTION DE GAGES (MESURE D'ÉCONOMIE) – 27 juin 2023
71. MESSAGE RELATIF À L'ADHÉSION DE LA RÉPUBLIQUE ET CANTON DU JURA À LA CONVENTION INTERCANTONALE EN MATIÈRE DE SANTÉ NUMÉRIQUE DU 11 MAI 2023 – 27 juin 2023
72. MESSAGE DU GOUVERNEMENT AU PARLEMENT À L'APPUI D'UN PROJET D'ARRÊTÉ AUTORISANT LE GOUVERNEMENT A ACCORDER UNE SUBVENTION CANTONALE, UNE SUBVENTION FÉDÉRALE ET UN PRET FÉDÉRAL, AU TITRE DE LA LOI SUR LA POLITIQUE RÉGIONALE, À ATELIERS BUSCH SA, À CHEVENEZ – 4 juillet 2023
73. MESSAGE RELATIF AU PROJET DE RÉVISION PARTIELLE DU DÉCRET SUR LES TRAITEMENTS DU PERSONNEL DE L'ÉTAT (GRATIFICATION D'ANCIENNETÉ) – 16 août 2023
74. MESSAGE DU GOUVERNEMENT AU PARLEMENT RELATIF À LA RÉVISION DE LA LOI SUR LES CONSTRUCTIONS ET L'AMÉNAGEMENT DU TERRITOIRE – 29 août 2023
75. MESSAGE DU GOUVERNEMENT AU PARLEMENT RELATIF A LA RÉVISION PARTIELLE DE LA LOI SUR LA CONSTRUCTION ET L'ENTRETIEN DES ROUTES – 12 septembre 2023
76. MESSAGE RELATIF AU PROJET DE RÉVISION PARTIELLE DE LA LOI SUR L'AIDE AU RECOUVREMENT, L'AVANCE ET LE VERSEMENT PROVISIONNEL DE CONTRIBUTIONS D'ENTRETIEN – 3 octobre 2023

77. MESSAGE RELATIF À L'ARRÊTÉ PORTANT MODIFICATION DE L'ARRÊTÉ RELATIF AU FINANCEMENT DE LA FONDATION JULES THURMANN – 3 octobre 2023
78. MESSAGE DU GOUVERNEMENT AU PARLEMENT RELATIF À LA RÉVISION PARTIELLE DU DÉCRET CONCERNANT L'ADMINISTRATION FINANCIÈRE DES COMMUNES – 31 octobre 2023
79. MESSAGE CONCERNANT L'ACTE RELATIF À L'APPROBATION DU CONCORDAT ENTRE LE CANTON DE BERNE ET LA RÉPUBLIQUE ET CANTON DU JURA CONCERNANT LE TRANSFERT DE LA COMMUNE MUNICIPALE DE MOUTIER DANS LE CANTON DU JURA ET À L'ABROGATION DE L'ARTICLE 139 DE LA CONSTITUTION JURASSIENNE – 14 novembre 2023
80. MESSAGE RELATIF À L'ARRÊTÉ RELATIF AU FINANCEMENT DE LA FONDATION POUR LE THÉÂTRE DU JURA – 19 décembre 2023
81. MESSAGE RELATIF À L'ARRÊTÉ PORTANT OCTROI D'UN CRÉDIT D'ENGAGEMENT POUR LE FINANCEMENT D'UN CONTRAT DE PRESTATIONS ENTRE LA RÉPUBLIQUE ET CANTON DU JURA ET LA FÉDÉRATION INTERJURASSIENNE DE COOPÉRATION ET DÉVELOPPEMENT (FICD) POUR LES ANNÉES 2023, 2024 ET 2025 – 19 décembre 2023
82. MESSAGE RELATIF AU PROJET DE RÉVISION PARTIELLE DE LA LOI SUR L'ENSEIGNEMENT PRIVÉ – 9 janvier 2024
83. MESSAGE DU GOUVERNEMENT AU PARLEMENT RELATIF À LA RATIFICATION DES FICHES DES CHAPITRES « TOURISME ET LOISIRS », « NATURE ET PAYSAGE », « ENVIRONNEMENT » ET « ÉNERGIE » DU PLAN DIRECTEUR CANTONAL – 13 février 2024
84. MESSAGE DU GOUVERNEMENT AU PARLEMENT RELATIF A LA RATIFICATION DE LA NOUVELLE FICHE A.01 « ACCUEIL DE MOUTIER » DU PLAN DIRECTEUR CANTONAL – 5 mars 2024
85. MESSAGE RELATIF À LA MODIFICATION DE LA CONSTITUTION CANTONALE PORTANT SUR LA CRÉATION DU DISTRICT DE MOUTIER ET AUX MODIFICATIONS LÉGALES EN DÉCOULANT – 26 mars 2024
86. MESSAGE RELATIF AUX PROJETS DE RÉVISION PARTIELLE DE LA LOI D'IMPÔT ET DU DÉCRET CONCERNANT LE PARTAGE DE L'IMPÔT ENTRE LES COMMUNES JURASSIENNES AINSI QU'AU PROJET D'ABROGATION DU DÉCRET CONCERNANT LES RÉPARTITIONS INTERCOMMUNALES D'IMPÔT – 26 mars 2024
87. MESSAGE RELATIF AU PROJET DE MODIFICATION DE LA LOI SUR LES DÉCHETS ET LES SITES POLLUÉS (LDSP) – 16 avril 2024
88. MESSAGE CONCERNANT LA RÉVISION TOTALE DE LA LOI CONCERNANT L'EXERCICE DE LA PROSTITUTION ET LE COMMERCE DE LA PORNOGRAPHIE – 16 avril 2024
89. MESSAGE RELATIF AU PROJET DE MODIFICATION PARTIELLE DE LA LOI SUR LE PERSONNEL DE L'ÉTAT (REPRISE DU PERSONNEL EN LIEN AVEC MOUTIER) – 21 mai 2024
90. MESSAGE DU GOUVERNEMENT AU PARLEMENT RELATIF AU « PROGRAMME DE DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE 2023-2027 » – 4 juillet 2023
91. MESSAGE RELATIF À L'INTRODUCTION DE DISPOSITIONS TRANSITOIRES CONCERNANT LE FREIN À L'ENDETTEMENT DANS LA CONSTITUTION ET DANS LA LOI SUR LES FINANCES CANTONALES – 13 août 2024
92. MESSAGE RELATIF AU PROJET DE RÉVISION PARTIELLE DE LA LOI SUR LES DROITS POLITIQUES (3 VOLETS) – 30 août 2024
93. MESSAGE RELATIF AU PROJET D'ARRÊTÉ PORTANT ADHESION DE LA RÉPUBLIQUE ET CANTON DU JURA À LA CONVENTION ENTRE LES CANTONS ET LA CONFÉDÉRATION SUR L'HARMONISATION DE L'INFORMATIQUE DANS LA JUSTICE PÉNALE (CHIJP) – 24 septembre 2024
94. MESSAGE RELATIF À L'ARRÊTÉ OCTROYANT UN CRÉDIT D'ENGAGEMENT DE 584'000 FRANCS À L'OFFICE DE L'ENVIRONNEMENT DESTINÉ À ASSURER LE FINANCEMENT D'UNE SUBVENTION EN FAVEUR DE LA COMMUNE DE BASSE-VENDLINE POUR LA RÉALISATION DES MESURES DE PROTECTION CONTRE LES CRUES ET DE REVITALISATION DE LA VENDLINE ET DE SES AFFLUENTS – 8 octobre 2024
95. MESSAGE RELATIF AU PROJET D'ARRÊTÉ PORTANT RATIFICATION DE LA RÉVISION DU CONCORDAT SUR LES ENTREPRISES DE SÉCURITÉ (CES) – 8 octobre 2024
96. MESSAGE RELATIF AU PROJET DE RÉVISION PARTIELLE DE LA LOI SUR LES ÉTABLISSEMENTS DE DÉTENTION – 5 novembre 2024
97. MESSAGE RELATIF AU PROJET DE LOI SUR LE CONTRÔLE DES FINANCES – 29 octobre 2024
98. MESSAGE RELATIF AUX PROJETS DE RÉVISION PARTIELLE DE LA LOI SUR LA POLICE CANTONALE, DE LA LOI SANITAIRE ET DU DÉCRET FIXANT LES ÉMOLUMENTS DE L'ADMINISTRATION CANTONALE – 26 novembre 2024
99. MESSAGE RELATIF AU PROJET DE LOI SUR LA PROMOTION ÉCONOMIQUE – 26 novembre 2024

100. MESSAGE AU PARLEMENT CONCERNANT LE PROJET DE RÉVISION TOTALE DE LA LÉGISLATION RELATIVE AU NOTARIAT – 10 décembre 2024
101. MESSAGE RELATIF AU PROJET DE RÉVISION PARTIELLE DE LA LOI D'ORGANISATION JUDICIAIRE ET AU PROJET D'ARRÊTÉ FIXANT LES EFFECTIFS DES JUGES ET DES PROCUREURS ATTRIBUÉS AUX AUTORITÉS JUDICIAIRES – 3 décembre 2024
102. MESSAGE RELATIF AU PROJET DE RÉVISION PARTIELLE DE LA LOI CONCERNANT LE GUICHET VIRTUEL SÉCURISÉ – 17 décembre 2024
103. MESSAGE RELATIF À LA RÉVISION PARTIELLE DE LA LOI CONCERNANT LES SUBSIDES DE FORMATION – 28 janvier 2025
104. MESSAGE DU GOUVERNEMENT AU PARLEMENT RELATIF À LA MODIFICATION DE L'ARTICLE 50, ALINÉA 1, DE LA LOI SUR LES DÉCHETS ET LES SITES POLLUÉS – 28 janvier 2025
105. MESSAGE RELATIF AU PROJET DE RÉVISION PARTIELLE DE LA LOI SUR LES AUBERGES ET DU DÉCRET FIXANT LES EMOLUMENTS DE L'ADMINISTRATION CANTONALE – 28 janvier 2025
106. MESSAGE RELATIF AU PROJET D'ABROGATION DE L'ARRÊTÉ PORTANT CRÉATION D'UNE FONDATION « OEUVRE JURASSIENNE DE SECOURS » DU 6 DÉCEMBRE 1978 – 4 février 2025
107. MESSAGE RELATIF À L'ARRÊTÉ OCTROYANT UN CRÉDIT D'ENGAGEMENT DE 1'260'000 FRANCS À L'OFFICE DE L'ENVIRONNEMENT DESTINÉ À ASSURER LE FINANCEMENT D'UNE SUBVENTION EN FAVEUR DE LA COMMUNE DE COURRENDLIN POUR LA RÉALISATION DES MESURES DE PROTECTION CONTRE LES CRUES ET DE REVITALISATION DE LA BIRSE – 4 février 2025
108. MESSAGE DU GOUVERNEMENT AU PARLEMENT RELATIF À LA RÉVISION PARTIELLE DE LA LOI CONCERNANT LA PÉRÉQUATION FINANCIÈRE – 4 février 2025
109. MESSAGE RELATIF À LA VALIDITÉ MATÉRIELLE DE L'INITIATIVE POPULAIRE « POUR UN FONDS DESTINÉ À LUTTER AU NIVEAU CANTONAL CONTRE LE DÉRÈGLEMENT CLIMATIQUE » – 11 février 2025
110. MESSAGE RELATIF AU PROJET DE RÉVISION PARTIELLE DU DÉCRET SUR LE SERVICE DE L'ÉTAT CIVIL – 11 février 2025
111. MESSAGE RELATIF AUX PROJETS DE RÉVISION PARTIELLE DE LA LOI D'IMPÔT ET DE LA LOI CONCERNANT LES RAPPORTS ENTRE LES ÉGLISES ET L'ÉTAT – 4 mars 2025
112. MESSAGE RELATIF AU PROJET DE RÉVISION PARTIELLE DE LA LOI SUR LES SUBVENTIONS ET DE LA LOI CONCERNANT LES MARCHÉS PUBLICS – 11 mars 2025
113. MESSAGE DU GOUVERNEMENT AU PARLEMENT RELATIF À LA RÉVISION PARTIELLE DE LA LOI CONCERNANT LA PÉRÉQUATION FINANCIÈRE – 11 mars 2025
114. MESSAGE RELATIF AU PROJET DE RÉVISION PARTIELLE DE LA LOI SUR LE SERVICE DE DÉFENSE CONTRE L'INCENDIE ET DE SECOURS – 18 mars 2025
115. MESSAGE RELATIF AU PROJET DE RÉVISION PARTIELLE DU DÉCRET D'ORGANISATION DU GOUVERNEMENT ET DE L'ADMINISTRATION CANTONALE (LOCALISATION DES UNITÉS À MOUTIER) – 26 mars 2025
116. MESSAGE DU GOUVERNEMENT AU PARLEMENT RELATIF À L'ARRÊTÉ OCTROYANT UN CRÉDIT SUPPLÉMENTAIRE DE 950'000 FRANCS AU SERVICE DES INFRASTRUCTURES DESTINÉ À FINANCER LE REPORT BUDGETAIRE DU SOLDE DE LA RÉALISATION DU PROJET POLYCOM WEP 2030 – 1^{er} avril 2025
117. MESSAGE RELATIF AU PROJET DE RÉVISION PARTIELLE DE LA LOI SUR LE DÉVELOPPEMENT RURAL (RSJU 910.1) ET DE LA LOI SUR LES AMÉLIORATIONS STRUCTURELLES (RSJU 913.1) – 15 avril 2025
118. MESSAGE RELATIF AU PROJET DE LOI SUR LA COOPÉRATION AU DÉVELOPPEMENT ET L'AIDE HUMANITAIRE – 15 avril 2025
119. RAPPORT DU GOUVERNEMENT SUR LA MISE EN ŒUVRE DES RECOMMANDATIONS DES MANDATAIRES – 30 avril 2025
120. MESSAGE RELATIF AU PROJET DE LOI SUR L'ENCOURAGEMENT DE LA FORMATION DANS LE DOMAINE DES SOINS – 13 mai 2025

- 121. MESSAGE COMPLÉMENTAIRE AU PARLEMENT RELATIF A L'ADAPTATION DES DISPOSITIONS TRANSITOIRES CONCERNANT LE FREIN A L'ENDETTEMENT DANS LA LOI SUR LES FINANCES CANTONALES – 20 mai 2025
- 122. MESSAGE RELATIF AU PROJET DE RÉVISION PARTIELLE DE LA LOI D'IMPÔT – 3 juin 2025
- 123. MESSAGE RELATIF À L'ARRÊTÉ OCTROYANT UN CRÉDIT-CADRE DE 10'000'000 DE FRANCS AU SERVICE DES INFRASTRUCTURES DESTINÉ À FINANCER LES TRAVAUX D'ASSAINISSEMENT PARTIEL, DE MISE AUX NORMES ET D'ADAPTATION DES BÂTIMENTS CANTONAUX À MOUTIER POUR L'ACCUEIL DU CEJEF, DES UNITÉS ADMINISTRATIVES ET DU GUICHET UNIQUE POUR LES ANNÉES 2026 À 2031 – 10 juin 2025
- 124. MESSAGE RELATIF AU PROJET DE RÉVISION PARTIELLE DE LA LOI DU 9 NOVEMBRE 1978 SUR LE NOTARIAT ET MESSAGE COMPLÉMENTAIRE AU PROJET DE RÉVISION TOTALE DE LA LÉGISLATION RELATIVE AU NOTARIAT – 1^{er} juillet 2025